



VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

Le Journal Officiel

de BOULOGNE-
BILLANCOURT

NUMÉRO 67 - 12 DÉCEMBRE 2002

Compte-rendu sommaire du conseil municipal du 12 décembre 2002

QUESTIONS ORALES	3	
COMMISSION DES FINANCES		
1 - Vote du budget primitif relatif au budget principal et aux budgets annexes pour l'exercice 2003.	8	
2 - Vote des Décisions Modificatives relatives au budget principal et aux budgets annexes pour l'exercice 2002.	17	
3 - Admission en non-valeurs de titres et créances irrécouvrables du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2002.	18	
COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES		
4 - Mise en œuvre de l'intercommunalité - Création d'une communauté d'agglomération.	19	
COMMISSION DES FINANCES		
5 - Révision des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2003.	22	
COMMISSION DES FINANCES ÉLARGIE À L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
6 - Attribution de subventions à diverses associations et établissements publics communaux.	22	
COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES		
7 - Aménagement du site de Billancourt et de l'Île Seguin - Création d'une Société d'Economie Mixte d'Aménagement - Autorisation donnée au Maire pour souscrire au capital de la Société.	23	
8 - Aménagement de Billancourt et de l'Île Seguin - Infrastructures nécessaires à l'accès à la partie aval de l'Île Seguin et à l'aménagement de cette zone et de la partie ouest du Trapèze - Financement - Autorisation donnée au Maire pour signer une convention à passer avec le propriétaire des terrains et demander toutes subventions aux collectivités publiques intéressées.	25	
9 - Ouvrages d'accès à l'Île Seguin et aménagement des berges - Impact hydraulique et loi sur l'eau - Autorisation donnée au Maire pour lancer les procédures préalables aux autorisations - Reconnaissances complémentaires, conception et réalisation des documents d'enquête - Autorisation donnée au Maire pour passer les marchés nécessaires après mise en concurrence simplifiée - Maîtrise d'œuvre et mandat d'assistance - Autorisations données au Maire pour passer après appel d'offres restreint, un marché de maîtrise d'œuvre en application de l'art. 74.II.3.d du Code des Marchés Publics, et pour négocier avec G3A un contrat de mandat d'assistance passé en application de la loi MOP.	29	
10 - Equipements culturels - Approbation du programme de travaux pour l'année 2003 - Autorisation donnée au Maire pour signer un marché de travaux pour l'église de l'Immaculée Conception par voie d'appel d'offres ouvert et, le cas échéant, par voie de procédure négociée si l'appel d'offres s'avère infructueux, ainsi que tout avenant audit marché qui ne nécessiterait pas l'avis de la Commission d'Appel d'Offres - Autorisation donnée au Maire pour déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et demander des subventions - Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée section BL n° 166, située 63 à 67, rue du Dôme.	30	
11 - Communication sur les élections des parents d'élèves aux conseils d'écoles.	31	
COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES		
12 - Révision de la sectorisation des écoles publiques maternelles et élémentaires.	31	
COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES		
13 - Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2003 - Autorisation donnée au Maire pour signer toute convention relative à la participation des communes résidentes aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat du premier degré situées sur le territoire de Boulogne-Billancourt.	33	

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Etablissements scolaires et équipements de la jeunesse - Approbation du programme de travaux de l'année 2003 - Autorisation donnée au Maire pour signer un marché de mise aux normes du réseau d'alimentation en eau potable de l'école maternelle Lazare Hoche par voie d'appel d'offres ouvert et, le cas échéant, par voie de procédure négociée si l'appel d'offres s'avère infructueux, ainsi que tout avenant audit marché qui ne nécessiterait pas l'avis de la Commission d'Appel d'Offres - Autorisation donnée au Maire pour déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et demander des subventions. 33

15 - Aménagement d'une voie nouvelle reliant la rue du Point du Jour et la rue Heinrich - Engagement de réalisation de cette voie nouvelle - Approbation du programme et des délais de l'opération. 34

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

16 - Transport en Commun en Site Propre du Val de Seine : avis sur les modalités de concertation proposées par le STIF. 34

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

17 - Acquisition amiable de biens immobiliers 92, rue d'Aguesseau - Affaire SCI du 92, rue d'Aguesseau - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. 36

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

18 - Cession du patrimoine privé de la Ville - Immeuble 60, Boulevard de la République - Immeuble 98-100 rue d'Aguesseau - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. 36

19 - Personnel communal - Missions liées à des besoins spécifiques et transitoires - Recrutement d'un agent par voie de mise à disposition - Création d'emplois occasionnels et saisonniers - Dispositions diverses relatives à la rémunération du personnel. 37

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

20 - Etablissements culturels - Approbation du programme de travaux pour l'année 2003 - Autorisation donnée au Maire pour déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme - Demandes de subventions. 38

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

21 - SA d'HLM Logis-Transports - Demandes de garanties communales pour trois emprunts d'un montant total maximum de 3 400 000 destinés à financer l'acquisition de 41 logements sociaux situés 16/16bis, rue Heinrich - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de garanties communales d'emprunts avec la SA d'HLM Logis-Transports et pour intervenir aux contrats de prêts.

22 - S.A. de Gérance Jeanne d'Arc - Demandes de garanties communales pour quatre emprunts d'un montant total maximum de 6 400 000 destinés à financer l'acquisition de 106 logements sociaux situés 10, rue Bartholdi - 2, rue du Parc et 1, rue du Commandant Guilbaud - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions de garanties communales d'emprunts avec la S.A. de Gérance Jeanne d'Arc et pour intervenir aux contrats de prêt. 39

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

23 - Marchés d'approvisionnement - Approbation du programme de travaux pour l'année 2003 - Autorisation donnée au Maire pour signer le marché de flocage des locaux sous-jacents du marché Escudier par voie d'appel d'offres ouvert et, le cas

échéant, par voie de procédure négociée si l'appel d'offres s'avère infructueux, ainsi que tout avenant audit marché qui ne nécessiterait pas l'avis de la Commission d'Appel d'Offres - Autorisation donnée au Maire pour déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme - Demandes de subventions. 39

24 - Etablissements de la première enfance et des seniors - Approbation du programme de travaux pour l'année 2003 - Autorisation donnée au Maire pour déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme - Demandes de subventions. 40

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

25 - SA d'HLM Logis-Transports - Demandes de subventions pour surcharge foncière destinées au financement de 41 logements sociaux type PLUS/PLAI et 40 logements sociaux type PLS situés 16/16bis, rue Heinrich - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. 41

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

26 - Equipements sportifs - Approbation du programme de travaux pour l'année 2003 - Autorisation donnée au Maire pour déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme - Demandes de subventions. 42

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

27 - Collège Jean-Renoir - Convention pour l'utilisation du gymnase - Modification des dispositions relatives à l'indemnisation de l'établissement. 43

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

28 - Projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage - Avis de la ville de Boulogne-Billancourt. 43

29 - Composition de la commission d'attribution de logements - Modification. 45

30 - Commissions extra-municipales - Désignation d'un rapporteur. 46

31 - Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité - Composition des Conseils de quartiers. 46

L'an deux mille deux, à dix neuf heures cinq les membres composant le conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de cinquante, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fourcade, Maire, pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 5 décembre 2002.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 50

M. Jean-Pierre Fourcade, Sénateur-Maire, M. Gérard de Vassal, Premier Maire-Adjoint, M. Duhamel, Mmes Pineau, Bruneau, MM. Sorman, Granger, Sirven-Viénot, Monginet, Mme Lebon, M. Cohen, Melle Cardetas, MM. Solère, Galy, Jalenques, Maires-Adjoints, Mmes de Portzamparc, de Trentinian, Bouée, Polaillon, M. Israël, Mme Pétin, Melle Métrot, Mme Jung, M. Fadil, Mme des Vallières, M. Amar, Mme Quentin-Broder, MM. Emanuelli, Tellini, Mme Martin, M. Robin, Mmes Philip, Morat-Vuong, M. Sebbag, Mme Morel, M. Askinazi, Mmes Pozzo di Borgo, Barbé, MM. Fray, Couderc, Juliard, Mme Zazzali, M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goïtia, conseillers municipaux.

EXCUSES REPRESENTES : 5

Mme Bauche qui a donné procuration à M. Israël
Mme Alain qui a donné procuration à M. Granger
M. Vincent qui a donné procuration à M. Jalenques
Mme Akef-Hamida qui a donné procuration à M. Fray
M. Quilgars qui a donné procuration à Mme Goïtia

Arrivée de Mme Bauche, à vingt et heures quarante cinq (avant le vote du point n° 7).

A vingt trois heures dix, Mme Pineau a donné procuration à M. Fourcade (avant le vote du point n° 18).

Mademoiselle Véronique Métrot est désignée en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les décisions prises sont validées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2002

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2002 est adopté.

QUESTION ORALE DE MME MURIEL QUENTIN BRODER

La Ville de Boulogne-Billancourt a, depuis plusieurs années, mis en place avec l'Ordre de Malte un service d'assistance aux personnes Sans Domicile Fixe de manière à les secourir lorsque la température est particulièrement basse.

Pouvez-vous nous dire si ce dispositif sera reconduit cette année, alors que l'hiver semble s'annoncer comme particulièrement rigoureux, et quel résultat ces actions ont permis d'obtenir depuis que la convention avec l'Ordre de Malte est en vigueur.

REPONSE DE M. JEAN-PIERRE FOURCADE, SENATEUR-MAIRE, A LA QUESTION DE MME MURIEL QUENTIN-BRODER

Le dispositif mis en place par la Ville avec l'Ordre de Malte pour les personnes sans domicile, est effectivement reconduit cette année. Il s'appuie sur la convention qui vous a été soumise pour approbation lors de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2002, et vient compléter les actions d'Aide aux Sans Abri de la Croix Rouge Française, et du SAMU 92 dont la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale assure la responsabilité.

Cette complémentarité permet d'assurer un accompagnement régulier des personnes qui vivent dans la rue : les équipes boulonnaises sortent en particulier toutes les nuits les jours de neige, et lorsque la température descend en dessous de 6°C.

Lors de ces tournées, sont distribués nourriture, boissons chaudes, couvertures et vêtements. Les personnes rencontrées se voient proposer d'être conduites dans un des 15 centres d'hébergement que compte notre département.

La DDASS m'a confirmé que le nombre de places d'hébergement dans les Hauts-de-Seine, 575 précisément, était suffisant pour recevoir toute personne qui accepte de s'y faire conduire. Mais les associations relatent qu'elles se heurtent souvent à des refus.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de mettre en place, pendant la période hivernale, et en plus des dispositions précédentes, un centre d'accueil de nuit à Boulogne-Billancourt pour les personnes les plus fragiles.

Contact pris avec le Secours Catholique et l'Ordre de Malte, nous sommes convenus d'utiliser un des bungalows laissés vacants par l'Armée du Salut, avenue Edouard Vaillant, pour accueillir 20 personnes environ, et plus en cas de très grand froid. Les personnes accueillies devront

être connues des associations qui interviennent à Boulogne-Billancourt ou domiciliées au CCAS.

Accueillies à partir de 19h30 par des bénévoles, elles se verront servir un repas chaud ainsi qu'un petit déjeuner avant leur départ le lendemain matin.

L'équipe médicale du Samu Médicalisé, mise en place par l'Ordre de Malte, assurera tous les mardis, prévention et premiers soins dans son ambulance spécialement aménagée.

L'installation du local est en cours (douche, mobiliers divers...) et l'organisation des missions de chacun se précise. Les associations devraient être prêtes à assurer l'ouverture au plus tard le 20 décembre.

Une nouvelle fois, cette initiative atteste de la qualité du réseau de solidarité qui s'est tissé à Boulogne-Billancourt en faveur des plus démunis, et que la Ville se doit de soutenir et de développer.

QUESTION ORALE DE MME ISABELLE GOÏTIA

Comme vous le savez, un cas de tuberculose a été récemment découvert parmi le personnel travaillant dans une crèche de notre ville.

Vos services ont aussitôt réagi en organisant des réunions d'information auprès des parents concernés et en élaborant, en lien avec la PMI et l'hôpital Ambroise Paré, un protocole de dépistage et de traitement préventif auprès des enfants ayant côtoyé cette personne.

Au regard de l'émoi suscité par cette affaire, mais aussi, et plus généralement, de l'augmentation des cas de tuberculose, ne pensez-vous pas, Monsieur le Maire, qu'il serait opportun de renforcer le contrôle médical de tous les agents municipaux travaillant au contact des enfants ? Je rappelle, à titre indicatif, qu'aujourd'hui la radio pulmonaire n'est pas obligatoire pour ce personnel.

REPONSE DE MME ARIANE LEBON A LA QUESTION DE MME ISABELLE GOÏTIA

Vous référant au cas de tuberculose récemment découvert parmi le personnel communal, vous souhaitez appeler mon attention sur l'opportunité de renforcer le contrôle médical de tous les agents travaillant au contact des enfants.

L'occasion m'est ainsi offerte, et je vous en remercie, de rappeler les dispositions mises en place au sein de notre collectivité en matière de surveillance médicale des personnels municipaux.

Il s'agit d'un sujet sur lequel nous entendons demeu-

rer particulièrement vigilants, comme en témoignent les mesures d'urgence mises en place suite à la découverte du cas auquel vous faites référence.

D'une manière générale, je tiens à rappeler que depuis 1981, date de création du service de médecine professionnelle et préventive, le personnel communal bénéficie d'une surveillance médicale régulière.

La collectivité est tenue, à l'embauche, puis une fois par an, de soumettre les agents à un examen médical pratiqué par le médecin du service de médecine professionnelle et préventive, destiné notamment à vérifier l'adéquation des conditions de travail à leur état de santé.

Certains agents justifient d'une surveillance médicale renforcée en vertu du décret du 16 juin 2000, à savoir :

- agents reconnus travailleurs handicapés,
- femmes enceintes,
- agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée,
- agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux,
- agents souffrant de pathologies particulières.

Dans ce cadre, le médecin définit la fréquence et la nature des visites médicales dites de "surveillance spéciale", et peut recommander des examens complémentaires. Certaines vaccinations sont obligatoires pour les personnels exerçant une activité professionnelle dans les milieux à risque. Mais la radiographie systématique annuelle des poumons n'est pas imposée, ni même préconisée, de façon générale.

Les agents travaillant auprès d'enfants sont, pour ce qui les concerne, soumis à la vaccination obligatoire par le vaccin antituberculeux BCG. Leur carnet de vaccination est vérifié lors de leur embauche et mis à jour si nécessaire. Une radiographie pulmonaire, bien que non obligatoire, est également toujours prescrite si celle-ci n'a pas eu lieu dans l'année qui précède.

Dans le cadre de la prévention, une information sur la tuberculose a été réalisée en 2000 par le service de médecine professionnelle, en partenariat avec l'unité Accueil Prévention Santé de Boulogne-Billancourt.

Une autre réunion est prévue le 15 décembre prochain pour sensibiliser les directrices de crèche au dépistage de la tuberculose. A cette occasion, il leur sera rappelé que l'examen radiologique, même systématique, ne permet pas de détecter toutes les pathologies, et leur attention sera appelée sur la nécessité de repérer les agents fatigués ou malades afin de les diriger vers leur médecin traitant ou vers le médecin de la Ville.

Un dispositif de même nature sera développé, en coordination avec les services concernés, en direction des agents travaillant en milieu scolaire.

QUESTION ORALE DE M. GERARD FRAY

Il ne se passe pas de jours, depuis quelques mois, sans que les médias audiovisuels ou la presse écrite n'évoquent la crue centennale de 1910, qui a gravement affecté à l'époque Paris et ses environs pendant plusieurs semaines.

Après les graves inondations qui ont touché plusieurs départements du sud-est, du nord et de l'est ces derniers mois, et notamment le Gard et la Somme, une inquiétude se manifeste dans la population concernant les risques de crue.

Pouvez-vous nous préciser ce qu'il en est quant à l'élaboration du Plan de Prévention du Risque Inondation au niveau de l'Île-de-France, de l'agglomération parisienne, et notamment du département des Hauts de Seine, et de notre ville ?

QUESTION ORALE DE M. REMI LESCOEUR

Vous avez informé la municipalité des études menées par vos services pour prendre en compte a posteriori les dommages causés par une grande crue potentielle de la Seine lorsqu'elle se produira.

Pouvez-vous nous indiquer en complément quelles sont les mesures que la ville compte prendre dès aujourd'hui préventivement pour en atténuer les effets (protection renforcée ou déplacement préventif des installations sensibles, vérification des équipements des zones concernées, anticipation des chemins d'évacuation des eaux, etc...).

Enfin, de nombreux Boulonnais demandent s'il existe à ce jour des simulations sur les différentes hypothèses de crues, qui permettraient d'informer et d'alerter rationnellement les habitants susceptibles d'être affectés par un tel événement.

REPONSE DE M. JEAN-PIERRE FOURCADE, SENATEUR-MAIRE, AUX QUESTIONS DE M. REMI LESCOEUR ET GERARD FRAY

Vous faites tous deux état de votre préoccupation, en ce début d'hiver, quant à l'hypothèse d'une crue importante de la Seine, inquiétude largement relayée par les médias depuis quelque temps.

J'ai moi-même participé le 4 décembre à une réunion organisée par le Préfet de la Région d'Île-de-France et par le Préfet de Police de Paris, en compagnie de tous mes

collègues Maires de communes concernées par ce risque, au cours de laquelle nous ont été présentées les grandes lignes du Plan de Secours Spécialisé Inondation, dont nous devons nous inspirer au niveau de notre collectivité.

Même si les récentes inondations, catastrophiques, qu'ont connu plusieurs départements français ces derniers mois nous rappellent de façon insistante la réalité du risque d'inondation, principal risque naturel auquel peut être exposé notre département, je veux rappeler que les conditions météorologiques actuelles ne sont pas particulièrement alarmantes : le niveau de la Seine, aujourd'hui, se situe à 1,26 m à l'échelle du pont d'Austerlitz, le niveau de la crue de 1910 était, sur cette même échelle, de 8,60 m, et de 3,86 m lors de la crue de 1995. A titre d'information, en 1658, le niveau de la Seine aurait, paraît-il, atteint 8,90 m. Pour mémoire, la cote de vigilance est à 2,50 m et la cote d'alerte à 3,20 m.

Nous devons toutefois nous préparer à cette éventualité, puisque la survenance d'une crue est liée à la conjonction de plusieurs phénomènes météorologiques dont nul ne peut nous garantir : de fortes pluies sur l'ensemble des bassins versants, des périodes de gel suivies d'un radoucissement, l'augmentation significative des débits de la Marne et de l'Yonne.

Je précise que le niveau des nappes souterraines a une influence plus réduite sur les grandes crues de notre bassin que dans le cas de la Somme.

J'ai demandé au services municipaux de préparer un plan communal d'organisation des secours où seront répertoriés les bâtiments municipaux susceptibles d'accueillir les populations touchées, les moyens, en hommes et en matériels, mis à disposition de la population boulonnaise, les dispositions particulières en faveur des populations plus fragiles, ainsi que l'organisation des moyens de communication.

Ce plan est actuellement en cours de finalisation, et, bien entendu, vous en serez rendus destinataires dès qu'il sera opérationnel. Des études complémentaires se poursuivront en 2003 pour évaluer certains risques à composante technique marquée. Un dialogue approfondi va, par exemple être engagé sur ce thème avec EDF et avec les grands établissements tertiaires qui bordent la Seine. De même, une liaison radio avec la Préfecture de Police et la Préfecture de notre département est à l'étude.

Parallèlement, quatre pages spéciales du journal municipal de janvier seront consacrées à cette question, et rappelleront l'histoire et les mécanismes des grandes crues, expliqueront les moyens existants pour se prémunir contre une montée des eaux (parapets et levées de terre installées le long des berges de la Seine, fonction-

nement des grands barrages-réservoirs), évoqueront les dispositions prises par les grands services publics, et le plan de communication pour nos concitoyens, auxquels nous devons une information claire et transparente.

Cela étant dit, la crue de 1910 ou son éventuelle répétition sont des phénomènes de fréquence centennale. La probabilité qu'une crue de cette ampleur se produise l'année prochaine n'a pas augmenté.

S'il est bon de se mobiliser pour prévenir les risques, il faut éviter tout alarmisme, et nous pouvons parfaitement connaître encore des dizaines d'années sans crue de grande ampleur. Mais nous pouvons avoir des crues qui porteront atteinte à des installations enterrées et à un certain nombre de modalités de fonctionnement des services publics et de grands immeubles de notre ville. Il convient donc d'être vigilants.

QUESTION ORALE DE M. MARC FUSINA

Lors de la séance du Conseil Municipal du 6 juin 2002, vous nous avez fait voter une subvention d'un montant de 1,5 million d' (9,8 millions de francs) au profit de la société Vert Marine, délégataire de la gestion de la piscine-patinoire.

Je m'étais alors étonné que cette subvention soit versée dans sa totalité, alors même que, depuis le 1er avril 2002, cette société n'assure plus la moindre prestation du fait de la fermeture de ces deux équipements.

Quelques jours plus tard, j'ai été informé de ce que le délégataire avait transféré son personnel à la piscine Keller de Paris, dans le cadre d'une convention, ce qu'a priori vous ne saviez pas, et qui atteste de la légèreté avec laquelle vous suivez l'activité de vos délégataires. Je dois vous préciser, Monsieur le Maire, qu'il ne s'agit pas d'une partie des salariés, comme vous l'aviez affirmé lors d'une commission des finances, mais de la totalité des effectifs.

Ainsi, le délégataire, à partir du mois de juillet 2002, a perçu une subvention complète versée par Boulogne-Billancourt, ainsi qu'une rémunération complémentaire réglée par Paris.

Compte tenu de cet état de fait, allez-vous, Monsieur le Maire, en exiger pour partie la restitution, et, dans l'affirmative, pour quel montant ?

En outre, le report de la date de réouverture, suite au fâcheux événement de la découverte d'amiante, n'est pas de nature à clarifier la situation. Vous avez, à ce propos, communiqué très massivement sur la mauvaise qualité du diagnostic. Or nous avons déjà connu une telle mésaventure avec le théâtre, que nous avons dû désamianter trois fois. Ceci aurait dû vous conduire à une extrême

vigilance, ce qui nous aurait évité de connaître pareille déconvenue.

Enfin, concernant le théâtre, vous avez annoncé dans les colonnes du dernier BBI que son ouverture serait elle aussi retardée de 3 mois. Lors de la même séance du 6 juin, vous aviez fait voter par le conseil municipal une avance sur subvention au profit de la société Bourdet pour permettre une ouverture de la saison début janvier 2003. Les Boulonnais ne disposent donc plus pour l'instant de piscine, de patinoire et de théâtre, alors même que vous vous apprêtez à augmenter les impôts. Pourriez-vous nous indiquer de quel montant sera modifiée la subvention versée à Monsieur Bourdet ?

REPONSE DE M. JEAN-PIERRE FOURCADE, SÉNATEUR-MAIRE, A LA QUESTION DE M. MARC FUSINA

Bien que l'exploitation de la piscine et de la patinoire ait été interrompue depuis mars de cette année, le délégataire doit, en vertu des dispositions de l'article L122-12 alinéa 2 du Code du Travail, poursuivre la prise en charge du personnel jusqu'à la mise en place de la nouvelle délégation.

La Ville n'a évidemment pas un instant pensé à priver ces personnels du maintien de leur rémunération, et je n'imagine pas que vous aviez l'intention de le suggérer : or, la subvention municipale est d'un montant à peu près équivalent aux charges de personnel supportées par le délégataire.

Celui-ci n'étant pas à l'origine de la fermeture, est fondé à soutenir qu'il n'a pas à en subir les conséquences.

Dès lors, la seule solution pour réduire la subvention de la Ville pendant la fermeture des équipements était de réaffecter le plus grand nombre d'agents possible dans d'autres établissements. La Ville a donc demandé au délégataire de proposer des solutions de ce type.

Ces dispositions ont toutefois été limitées par la double nécessité de dialoguer préalablement avec les personnels concernés, et de conserver à ces mesures un caractère transitoire.

Les solutions qui ont été mises en place dans ces conditions ont permis de réduire la subvention d'un peu plus de 250 000 pour 2002. A l'issue de l'actuel contrat, dont le terme devrait intervenir dans les premiers mois de 2003, un bilan précis des économies réalisées vous sera présenté.

Pour ce qui concerne la découverte, au début de l'été, de zones amiantées non répertoriées par l'organisme de contrôle chargé par la Ville d'en effectuer le recense-

ment, des explications détaillées vous ont déjà été fournies. Aujourd'hui, une procédure d'expertise judiciaire a été engagée par la Ville ; elle devrait déboucher devant le Tribunal Administratif, et je vous tiendrai informé de son évolution.

Pour ce qui concerne les travaux du théâtre, ils ont pris un retard de quelques semaines dans le courant du mois d'octobre, et l'ouverture du nouvel équipement est désormais prévue après les vacances de février.

Les conditions d'exécution du marché passé avec la compagnie Gildas Bourdet en seront effectivement modifiées.

Je ne manquerai pas, en temps utile, d'informer le Conseil des conclusions à tirer des discussions qui sont menées à cet effet avec le titulaire du marché.

QUESTION ORALE DE MME MARIE-HELENE VOUETTE

Plus un jour ne se passe sans qu'un journal, une radio ou une chaîne de télévision ne parle des risques que courrait la région parisienne en cas d'inondation exceptionnelle. Notre ville, située dans une boucle de la Seine, est menacée, en particulier la plaine de Billancourt. Il faut se rappeler que, lors de la dernière crue centennale de 1910, notre ville avait été durement touchée, puisque l'eau avait pénétré par endroits de plusieurs centaines de mètres à l'intérieur des terres, et que les usines Renault avaient été envahies par 2,20 mètres d'eau.

Ce problème est connu de longue date. Le député UDF Pierre-Christophe Baguet indiquait le 23 mai 2000 à l'Assemblée Nationale : " L'aménagement des terrains Renault du Val-de-Seine pose plusieurs problèmes. Le premier est lié à la présence de zones inondables (...). Personne ne semble s'inquiéter du fait que 70% du Trapèze, c'est à dire la partie des terrains Renault situés sur le territoire " continental " de Boulogne-Billancourt, se trouvent en zone inondable. "

Lors du Conseil Municipal du 14 juin 2001, je vous rappelais qu'un parc en bord de Seine, qui avait d'ailleurs les faveurs de la population, permettrait un meilleur étalement des eaux de crue, et vous m'aviez alors répondu que la construction de quais bas jouerait le même rôle. Or je crains que ces quais bas aient eux-mêmes disparu des plans actuels. J'espère que l'hypothèse récente d'accès piétons en pente passant sous la RD1 et reliant le parc à la Seine permettra, si cette option est retenue et en cas de besoin, un étalement d'une partie des eaux de crue dans le futur parc.

Vous avez récemment assisté à une réunion consacrée à ce sujet en compagnie des maires des communes menacées. Libération rapporte, je cite : " *Le Maire de Paris*

se dit "moins inquiet" que l'année dernière, compte tenu du travail amorcé. Moi, je suis moins rassuré, en cas de crue majeure, mon transfo électrique, mon hôpital et ma ligne de métro sont noyés ", s'alarme Jean-Pierre Fourcade, Maire de Boulogne ".

Je souhaiterais donc savoir, Monsieur le Maire, quels sont les dégâts prévus à Boulogne-Billancourt en cas de nouvelle crue centennale, et quelles solutions proposées pour le Val-de-Seine par le PPRI, c'est à dire le Plan de Prévention pour le Risque Inondation.

REPONSE DE MME DOROTHEE PINEAU A LA QUESTION ORALE DE MME MARIE-HELENE VOUETTE

Comme vous le savez, le PPRI est en cours de finalisation par le Préfet. On nous a promis de nous le communiquer au premier semestre 2003, dans quelques jours maintenant. L'objectif essentiel de ce document est de définir un certain nombre de prescriptions, notamment de prescriptions d'urbanisme, sur les futures constructions. Le PPRI prévoit qu'en cas de crue type 1910 1/10ème du territoire de Boulogne serait inondé dont 80 % des terrains Renault.

Deux objectifs tels qu'on nous l'a laissé entendre, puisque nous n'en sommes pas encore destinataires : tout d'abord, toute nouvelle construction, et c'est important pour les terrains Renault, ne doit pas freiner l'expansion actuelle des crues. Le deuxième objectif est que les dégâts entraînés par une nouvelle crue doivent, dans les nouvelles constructions, rester aussi limités que possible. Par exemple, que les parkings en sous-sol que nous allons construire sur les terrains Renault soient tous inondables, c'est-à-dire que s'ils contiennent des moteurs électriques ou des panneaux électriques, ces derniers devront être enterrés ou dans des cuves à l'abri des eaux.

Par ailleurs, le PPRI devrait nous demander que les berges basses, prévues dans le plan de référence des terrains Renault, soient élargies pour que l'eau puisse recouvrir plus facilement ces berges.

Enfin, c'est une des raisons pour laquelle nous travaillons aujourd'hui à l'accès au nouveau parc des terrains Renault sur les berges, le fait que le parc puisse passer sous la RD 1 pour accéder directement aux berges, pour se servir de ce parc comme zone d'expansion des crues s'il devait y avoir des crues.

Enfin que les rez-de-chaussée des immeubles à construire soient situés au-dessus du niveau du sol, à peu près à 1,50 m, ce qui va nous obliger à relever le sol des terrains Renault par rapport à la Seine.

Voilà les réponses sur le PPRI telles que nous en

avons eu connaissance sur des avant-projets et c'est une des raisons pour laquelle nous allons passer la délibération tout à l'heure sur des enquêtes nécessaires imposées par la loi sur l'eau.

1 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2003.

M. Fourcade :

Quelques mots avant de donner la parole à M. Monginet, qui va présenter ce budget. Il comporte quatre caractéristiques.

- La première : il est conforme aux orientations que vous avez adoptées en novembre dernier. Il passe en masse budgétaire réelle, une fois défalquées toutes les opérations d'ordre, d'un peu moins de 212 M à un peu moins de 216 M, soit une augmentation inférieure à 2 %, ce qui montre bien la tendance que nous avons suivie dans cette construction budgétaire.

- La deuxième : c'est un budget de rigueur : pour les dépenses de fonctionnement nous passons de 167 à 170 M, soit une progression très faible, 1,84 %, en dépit de la croissance naturelle des dépenses de personnel et de l'augmentation du prélèvement que nous subissons au titre du Fonds de Solidarité des Communes d'Ile-de-France.

- La troisième : c'est un budget qui ménage et organise l'avenir, puisque l'autofinancement que nous prévoyons - la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement - est supérieure à ce qui avait été prévu en 2001 et en 2002.

Par ailleurs, nous avons majoré les crédits de paiement à périmètre constant, d'un budget sur l'autre de plus de 8 %, alors que les dépenses de fonctionnement sont restées à des chiffres beaucoup plus modestes.

Enfin, parce que la majoration des autorisations de programme est très forte. Nous vous proposons environ 40 M d'autorisations de programme nouvelles. De plus, la dette cumulée de la ville est stabilisée à un chiffre raisonnable de 179 M. Ce chiffre est inférieur à la dette que nous avons en 1997, quand nous avons consolidé l'ensemble des opérations du Centre ville des différentes ZAC et du budget primitif.

- La quatrième : il y existe une incertitude assez forte sur le produit des quatre impôts locaux : la taxe professionnelle, la taxe d'habitation et les deux taxes foncières. Nous avons encaissé en 2002 un peu plus de 94 M de recettes fiscales au titre de ces quatre impôts, contre 100 M en 2001, la diminution de nos recettes fiscales est ainsi très forte. Nous avons prévu une hypothèse de

recettes fiscales de 92 M en 2003, et lorsque la Direction générale des Impôts nous communiquera les bases, pas avant fin janvier, début février, nous pourrions fixer les taux. Il serait illusoire de fixer des taux aujourd'hui. Nous fixons des enveloppes, des prévisions de recettes et de dépenses, ce qui nous permettra d'examiner par le menu l'ensemble des dépenses et des recettes que nous envisageons pour 2003.

Voilà, mes chers collègues, le projet de budget 2003 que je vous propose. Il y a bien entendu un budget primitif et une série de budgets annexes, et je vais demander à M. Monginet de reprendre l'exposé avant de donner la parole au rapporteur de la Commission des finances, qui a longuement examiné ce dossier lors de la réunion de Commission, lundi dernier.

M. Monginet :

Le projet de budget 2003 qui vous est présenté s'inscrit dans la ligne de l'hypothèse haute qui a été adoptée par notre assemblée lors du débat d'orientation du 7 novembre. Je limiterai mon propos à quelques observations.

La première sera de caractère formel. Je soulignerai le poids que prennent les budgets annexes dans les documents prévisionnels de 2003. Ils représentent une part conséquente du programme financier de la ville pour cet exercice. L'augmentation de leur importance découle du déport de l'opération " rénovation de la piscine et de la patinoire " auquel nous avons été contraints en 2002 par la réglementation spécifique aux finances locales, ainsi que de la montée en puissance de l'opération d'aménagement des terrains Renault. La comparaison des budgets principaux d'une année sur l'autre ne peut donc pas être immédiate. Bien que la M14 ne le prévoit pas, la nécessité d'une consolidation, au moins partielle, s'impose donc à nous.

Cette remarque préalable étant faite, nous pouvons passer aux travaux pratiques. Je vais mettre en parallèle le budget primitif 2002 et le projet pour 2003.

La section fonctionnement : Les dépenses se caractérisent par leur très faible augmentation (+ 1,8 %, 3M en valeur absolue). Cette relative stagnation couvre des variations sensibles :

■ Des variations en hausse :

L'augmentation des dépenses de personnel prise en compte est due au Glissement Vieillesse et Technicité, et, surtout, à la mise en œuvre, en année pleine, de l'ARTT, auxquels s'ajoute une augmentation substantielle de la cotisation à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales.

Cette hausse (2,4 %) est toutefois limitée du fait de la variation algébrique des effectifs qui ont augmenté de 32 unités du fait de l'ARTT, mais diminueront de 12 en 2003. 8 emplois d'agents des services sociaux, portés jusque là par la ville, seront dorénavant pris en charge par le CCAS, leur organisme d'affectation. 4 emplois seront à résorber sur le turn-over, conséquence de l'externalisation des travaux de propreté dans les marchés Escudier et de Billancourt.

Le poste " reversement d'impôts " est aussi en forte augmentation. Il enregistre la hausse du versement au F.S.R.I.F. Son montant atteindra 14,3 M en 2003, soit plus de 15% du produit attendu des 4 taxes. Il sera à peu près équivalent à la D.G.F. que nous versera l'État (14,8 M). Mais plus que son poids, c'est le rythme de sa croissance qui est insupportable. Il augmente de 30% d'une année sur l'autre, ce qui représente un supplément de 3,3 M équivalant à 3,6 points de fiscalité.

■ Des variations en baisse :

Conséquence des hausses qui s'imposent à nous, issue de la volonté que nous avons toujours exprimée de contenir l'augmentation de la fiscalité et de dégager un autofinancement suffisant pour préserver l'avenir, il est proposé une baisse globale des moyens des services de 1,6% (1 M[€]). Elle recouvre en fait des situations variées, qui traduisent les priorités de l'exécutif municipal. Sont ainsi privilégiés :

- Les enseignements des premier et second degré et les crédits affectés à la jeunesse,
- Les crédits en faveur des familles et l'aide au logement,
- Les services urbains, l'aménagement urbain et l'environnement,

En revanche, sont réduites les charges à caractère général dont le crédit baisse de 4%.

La section recettes : En l'absence de données fiables permettant de faire une prévision, tant sur les recettes fiscales que sur les dotations d'équilibre que versera l'État, nous avons fixé un produit de recettes en ligne avec le budget précédent (185 M contre 180 en 2002, soit une augmentation de 2,8%). Ce niveau permettra, compte tenu de celui des dépenses proposé plus haut (170 M), de dégager un autofinancement de 15 M .

Ce montant de 185 M tient compte de l'augmentation prévisible des recettes versées en contrepartie des services rendus. Il prévoit notamment que le montant de celles provenant du paiement du stationnement de surface, qui, nous l'espérons, retrouvera son niveau d'avant le pillage des horodateurs.

Les recettes en provenance des quatre taxes et des compensations versées par l'État ont été évaluées à leur

niveau de l'année précédente. Cette prévision sous-entend que, si les bases fiscales sont très sensiblement inférieures à celles de 2002, nous aurons à procéder à des ajustements qui pourront revêtir diverses formes : hausse des taux, homogène ou différenciée, réduction des dépenses, appel complémentaire à l'emprunt, utilisation des excédents de l'exercice précédent, ou une combinaison de plusieurs de ces options, sans oublier, le pire n'est pas toujours sûr, la constatation de recettes dites " de poche " que nous n'identifions pas aujourd'hui. Cette individualisation des recettes s'effectuera en mars, date à laquelle les services fiscaux, de par la loi, doivent nous avoir notifié les bases de l'année.

L'autofinancement de 15 M qui résulte de la différence entre dépenses et recettes estimées est conséquent. Il permet d'élaborer une section d'investissement tout à fait conforme aux objectifs à moyen terme que notre assemblée s'est fixée en novembre 2001, sans aggraver substantiellement nos charges d'emprunt.

Les dépenses d'investissement sont réparties sur le budget principal et les budgets annexes.

Le premier porte les dépenses récurrentes, telles que les travaux sur la voirie communale, dans les bâtiments municipaux, notamment les écoles et les crèches, les acquisitions de matériels de transport et de nettoyage. Il s'agit là de dépenses répétitives. Mais, cette année, un effort particulier est fait en faveur des matériels de nettoyage (un programme d'achat d'aspirateurs urbains est prévu), de l'éclairage public, des équipements de voirie, des espaces verts et de la réfection des écoles (la plus importante de ces opérations concernera l'école Thiers).

Il porte également les opérations nouvelles de ces mêmes secteurs : la construction d'une crèche sera lancée boulevard Jean Jaurès et un groupe scolaire, rue de Paris. Ces équipements nouveaux répondent à des besoins qui s'expriment fortement dans le nord de la ville.

Il porte enfin le remboursement de l'ensemble de la dette municipale (budget principal et budgets annexes) dont le montant s'élève, comme les années passées, à 17,6 M .

La section d'investissement qui atteint 42 M est en réduction par rapport à celle du budget de 2002, (48 M), à la fois parce que le périmètre qu'elle couvre a changé (la piscine et la patinoire ne sont plus dans le budget principal) et parce que l'effort financier nécessité par l'opération Billancourt doit être compensé par une limitation des investissements ordinaires pour maintenir l'ensemble des crédits d'équipement dans les limites de 35 à 40 M , chiffre retenu dans les orientations du début de la mandature pour respecter une croissance sans à-coup.

Elle sera équilibrée par l'autofinancement qui, avec 15 M €, représente 60% des crédits de paiement, par des subventions et des participations, pour 13 M €, et par des emprunts, pour un montant de 14 M €. Vous noterez que le montant des emprunts nouveaux est inférieur de 4 M € à celui des emprunts remboursés. Ce déstockage de dette sur le budget principal, parallèle à la limitation des investissements, a pour finalité de permettre à la ville de déporter son effort sur les grands budgets annexes d'investissement, dont je vais vous entretenir maintenant.

Les opérations du centre ville et de Vanves étant aujourd'hui terminées, seuls deux budgets annexes doivent retenir notre attention : celui de la réfection de la piscine et de la patinoire, et celui du réaménagement des terrains Renault. Le premier sera doté de 6 M € HT, le second de 5 M €. Ces dépenses seront couvertes par 11 M € d'emprunt.

En 2004, nous aurons pratiquement achevé de payer la rénovation de la piscine et de la patinoire. Il nous sera possible de reporter sur l'opération de Billancourt, les capacités de financement que nous lui consacrons encore en 2003. Nous pourrons alors disposer d'une marge d'emprunt de l'ordre de 10 M €. Elle permettra de financer le démarrage de la toute première tranche de travaux, comprenant l'aménagement de la partie aval de l'île Seguin, le nouveau pont vers l'île et la voirie qui le desservira, dont la charge est estimée, pour la ville, à un peu plus de 30 M €, et dont le paiement sera réparti au moins sur 3 ans, compte tenu de la complexité de l'opération.

Comme je l'ai dit au début de cet exposé, il convient dorénavant de faire une approche financière consolidée des investissements et de leur mode de couverture.

Budget principal et budgets annexes représentent 36 M € de crédits de paiement dans le projet qui vous est présenté, contre 34 M € en 2002. Cette augmentation manifeste le souci de poursuivre l'effort d'équipement équilibré projeté en 2001. La répartition entre budget principal et budget annexe traduit clairement la volonté de positionner la stratégie financière de la ville pour faire face aux échéances lourdes de l'aménagement des terrains Renault. La couverture de la dépense est assurée par un effort d'autofinancement conséquent qui devra être poursuivi dans les exercices ultérieurs et un recours modéré à l'emprunt, qui n'est pas supérieur à 8 M. d'euros.

La dette restera stable en 2003 compte tenu des dispositions de réduction prises au cours de l'actuel exercice. Elle se situera en dessous de 180 M €, c'est-à-dire à un montant inférieur aux ressources réelles de fonctionnement.

Ce projet de budget est en ligne avec les objectifs fixés

par le Conseil municipal en début de mandature. C'est la raison pour laquelle, après avoir remercié la Direction des Affaires Financières de la ville pour la diligence dont elle a fait preuve pour l'établir, je vous propose de le voter.

M. Fourcade :

Je vous remercie pour la clarté de votre exposé et la précision de vos tableaux.

Mme Zazzali, Rapporteur de la Commission des Finances :

La Commission des finances a écouté avec attention le rapport concernant la proposition du budget 2003, elle constate que le budget proposé est conforme aux orientations budgétaires. Nous ne reviendrons pas sur le rapport présenté par M. Monginet, car il a été présenté de manière synthétique en commission.

Les éléments importants à retenir sont les suivants :

1. Les dépenses : plafonnement des dépenses de fonctionnement.

2. Les investissements : en augmentation, ils passent de 34 à 36 M €. Il faut préciser qu'un tiers de ces investissements concernent les budgets annexes.

3. La dette : elle est contenue et évolue peu par rapport au budget précédent.

4. Les recettes : elles sont estimées, les services fiscaux n'ayant pu nous communiquer d'éléments suffisamment exacts. De plus, les textes en préparation risquent de changer la donne en matière de finances locales.

Le groupe @lternance Gauche.Verts a fait deux remarques. En premier lieu, il constate que ce budget se situe dans la continuité des années précédentes et en second lieu, il s'étonne qu'avec ces incertitudes, nous votions le budget en décembre alors que nous pourrions le faire en mars. La majorité a répondu que notre budget était celui d'une grande ville, qu'il était voté rapidement, ce qui permet aux services de lancer leurs travaux dès janvier. Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Fusina :

J'ai apprécié la présentation de M. Monginet. L'année dernière, je lui reprochais de confondre les séances en disant : " j'ai l'impression que vous nous avez présenté un budget lors de la séance du Débat d'Orientations Budgétaires ". Et là, j'ai envie de vous faire la remarque inverse : j'ai l'impression que vous présentez un débat du DOB, et beaucoup d'incertitudes demeurent dans ce que vous avez annoncé.

Il s'agit du huitième budget que vous nous présentez, M. le Maire, toujours selon les mêmes termes : un budget de rigueur et de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Mais il s'agit aussi du huitième budget d'augmentation du prélèvement fiscal. Depuis 1997, le prélèvement fiscal (je ne parle pas de pression fiscale) a augmenté de près de 270 MF, alors que vous avez toujours raisonné en termes de budget constant. En fait, nous assistons à une augmentation régulière du budget, sections de fonctionnement et d'investissement confondues.

Les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter de près de 2%, M. Monginet a eu l'honnêteté de le dire. Nous sommes loin de votre projet d'assainissement, M. le Maire, que vous aviez présenté lors du D.O.B. de 2001.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères continue d'exploser de plus de 5%, et j'ai découvert que le budget du BBI augmentait de près de 13%. On a forcé sur la communication !

En matière d'investissement, nous restons à des niveaux relativement faibles, je dirai modérés, de l'ordre de 150MF. Je vous rappelle qu'en 1995, je ne veux pas faire l'éloge de vos prédécesseurs, nous étions à des niveaux beaucoup plus élevés. Aujourd'hui, nous avons une structure du budget inquiétante. Finalement, nous n'investissons pas pour investir, mais pour préparer l'avenir, pour faire en sorte que les Boulonnais aient de meilleures prestations en termes de circulation, de stationnement, de logement, d'entretien de la voirie. Ce n'est pas le sentiment que l'on éprouve à l'heure actuelle.

Je prendrai deux indicateurs sur la structure de votre budget : le logement et le sport. Pour le logement, il faut agréger ce que vous prévoyez en dépenses directes; sur le budget annexe rue de Vanves, il n'y a aucune inscription cette année. Il faut évidemment inclure les subventions que vous versez aux sociétés privées de HLM, au détriment de notre Office. Nous sommes donc, à peu près, à 2,5% d'effort en matière de logement social sur l'ensemble du budget.

Idem pour le sport. Même si je reconnais que l'année dernière, un effort a été fait pour la piscine/patinoire, nous restons à des niveaux nettement en deçà de ce que l'on devrait obtenir pour une ville de 110 000 habitants comme Boulogne-Billancourt.

Vous n'avez pas beaucoup parlé du FSRIF, ce soir, M. le Maire : je suis un peu déçu, parce que chaque fois vous nous faites le même " numéro " sur le FSRIF. Il y a peut-être une réforme en vue. Le FSRIF est lié au potentiel fiscal et si, en matière de logement, on favorise les personnes aisées, il ne faut pas s'étonner que le potentiel fiscal augmente et qu'ensuite le FSRIF augmente parce qu'il

lui est directement lié.

Je pense que vous allez aussi nous dire que cette ville est bien notée. Je ne reviendrai pas sur le rapport qui lie le notateur à son client. La SNCF a eu la même note que Boulogne-Billancourt, je me permets de vous le rappeler.

J'ai envie de vous dire, pour terminer, qu'il manque un élément essentiel dans ce budget, ce sont les terrains Renault. Est-ce que ce n'est pas pour cette raison qu'aujourd'hui nous n'allons pas voter les taux ? La communication des bases par les services fiscaux en mars, il y a longtemps que cela existe et qu'on le sait. Vous avez connu l'alternance, il y avait des réformes dans l'air, on a quand même voté le budget au mois de décembre.

Je crois que cette explication, il ne faut pas la chercher du côté des services fiscaux, mais plutôt du côté de l'île Seguin, car il y a des négociations en cours, on ne sait pas très bien ce qui va se passer, on n'a pas de calendrier financier pluriannuel. On n'a pas de dosage pour savoir de quelle façon ces nouvelles dépenses impacteront notre budget. On a une marge de manœuvre très faible. M. Monginet a parlé tout à l'heure d'un éventuel emprunt pour financer un budget annexe. Tout cela est très flou.

Je crois qu'il y a un manque de clarté concernant ce budget. Pour l'ensemble de ces raisons, nous ne voterons pas cette proposition.

M. Richard :

D'un côté, il y a l'évolution chiffrée de l'investissement qui est donnée, de l'autre, il y a la réalité des investissements. Il est clair que les dérapages - on pense à la piscine/patinoire - obèrent sérieusement la réalité des investissements de la ville, même si le montant financier des sommes investies, lui, est stable ou en légère hausse.

En effet, la voirie, comme l'a dit Marc Fusina, est profondément pénalisée dans la ville. Il y avait 20 à 25 marchés de voirie d'habitude par an dans cette ville. En 2002, nous avons voté huit marchés. Sur les huit, cinq ont été exécutés et nous avons donc diminué par cinq le nombre de rues refaites. Ce n'est pas le budget de 2003 qui permettra une amélioration de la situation dans ce domaine.

Pour les investissements dans le domaine des sports, M. Fusina évoque régulièrement le stade Le Gallo, pour lequel vous annonciez en janvier 1999 dans BBI : " ...des travaux rapidement effectués... " : on attend toujours la réfection de la tribune.

Je constate aussi, avec une certaine surprise, que le budget de la sécurité diminue de 9%, ce qui me semble

curieux à l'heure où il faut de la prévention pour accompagner les politiques de sécurité. Je pense que ce n'est pas un signal habile lorsqu'ensuite on essaie, auprès des interlocuteurs principalement en charge de la sécurité, à savoir l'Etat, d'obtenir des postes de fonctionnaires de police supplémentaires.

J'aimerais insister également sur la baisse des dépenses d'entretien des bâtiments, égale à 6,25%. On peut relier cela sans doute à l'externalisation pour tout ce qui concerne les travaux d'entretien et de nettoyage. Cependant, il faudrait réaliser un véritable audit des conséquences et des résultats de cette évolution. Que l'on ne nous dise pas que c'est avec une productivité bien plus forte qu'avec personnel municipal que cela est fait. Quand on voit la propreté des surfaces vitrées de la Mairie, on peut sérieusement en douter.

En dernier point, je vais reposer la question que je vous ai posée lors de la Commission des finances, sur le pourcentage de logement social dans la ville. Vous vous réjouissez que la ville n'ait pas à payer de pénalité en raison des investissements qu'elle fait dans ce domaine pour 2003 et 2002. Qu'en sera-t-il pour 2004 ? Pouvez-vous nous dire qu'un effort va être poursuivi ou vous vous situez vous dans une perspective de suppression de ce processus, qui a montré des effets positifs ?

M. Gaborit :

Je limiterai mon observation à trois points.

Le premier : il s'agit d'un budget sans aucune surprise puisque, sur le document que vous nous aviez présenté, le mois dernier, lors du débat d'orientations budgétaires (D.O.B.), nous vous avons dit : "*ce n'est pas DOB, c'est un résumé du budget.*" CQFD : nous avons ici la reproduction à l'identique du document d'orientations budgétaires. Je résume en trois phrases ce que j'avais dit lors du débat : on prélève toujours plus d'impôts. On augmente l'endettement. Les dépenses d'équipement stagnent. Ce sont ces trois points qui marquent votre budget.

A l'époque, je n'avais pas eu de véritable démenti, sauf une sortie virulente qui m'avait étonné de la part de M. Monginet, qui s'était départi de son sens de l'humour, que j'apprécie beaucoup, et de la componction qui caractérise d'habitude les membres du corps préfectoral. J'en avais déduit que seule la critique juste dérange.

Le deuxième : j'estime parfaitement inutile de discuter ligne à ligne le budget, puisque tout est bouclé depuis longtemps et que, dès lors, le jeu des amendements devient un exercice stérile. Je ne résiste toutefois pas, M. Fourcade, au plaisir de rappeler une anecdote que tous ici ne connaissent pas, cela se passait sous l'an-

cienne mandature.

Nous examinons en Commission le projet de Budget Primitif, et comme M. Fourcade veut assister au débat de toutes les Commissions, celle des finances s'était trouvée désœuvrée en l'absence du Maire et j'avais alors convaincu mes collègues d'examiner un amendement au budget sans attendre sa venue. Cet amendement consistait à prévoir une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat grâce aux crédits d'Etat, notamment en provenance des crédits de l'ANHA. Cet amendement avait été voté à l'unanimité par la Commission des finances.

C'est alors que le Maire fait son apparition et dit : "*Je ne veux pas de l'amendement de M. Gaborit.*" J'ai fait alors remarquer au Maire qu'on ne reprenait pas un vote qui avait été fait, et qu'il n'avait qu'à rapporter en séance plénière contre l'amendement unanime de la Commission des finances. M. Fourcade, vous avez eu la sagesse de finalement accepter cet amendement et aujourd'hui les bilans de la majorité municipale se targuent de la réussite de cette opération.

Si je ne présente pas d'amendement aujourd'hui, c'est que je ne veux pas passer mon temps à ruser avec vos retards à la Commission des finances pour réussir à faire passer un amendement, que finalement vous n'accepteriez pas.

J'en termine par mon troisième et dernier point, qui est de mettre ce budget en perspective. Cela veut dire regarder un peu le passé et surtout l'avenir.

Je voudrais revenir brièvement sur le passé puisque, M. Fourcade, vous êtes Maire de notre ville depuis 1995 et vous reconnaîtrez que vous ne pouvez plus, sept ans après, vous retrancher derrière le sempiternel argument de l'héritage. Héritage des personnes de votre propre majorité, d'autant que vous prétendez avoir réglé au mieux le sinistre du Centre ville, ce que je conteste en partie.

On se doit de rappeler que votre prédécesseur avait augmenté de 39% en trois ans le taux des impôts locaux. Notre taxe d'habitation a atteint de ce fait un niveau beaucoup trop élevé pour une ville comme la nôtre, qui dispose, je le rappelle, de recettes de taxe professionnelle extrêmement confortables.

Par avance, je récus vos deux arguments classiques. Le premier, c'est votre fameux coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, notion obscure et technocratique, qui ne présente pas le moindre intérêt pour nos concitoyens lorsqu'ils libellent leur chèque à l'ordre du Trésor public. Le second, c'est la comparaison avec les villes de plus de 100 000 habitants, que je récus parce que nous dépassons de très peu ce seuil de 100 000

habitants (107 000 habitants au dernier recensement), et que nos problèmes n'ont rien à voir avec de grandes métropoles régionales comme Lyon, Bordeaux, Nantes ou Marseille.

En revanche, ce qui est pertinent, c'est de comparer les taux d'imposition des communes voisines. J'en rappelle quelques-uns : Paris : 8,80%, le taux est inchangé cette année puisque Paris l'a déjà voté. Nanterre, qui est une ville de 80 000 habitants, chef-lieu de département : le taux de la taxe d'habitation est de 6,17%, alors que les citoyens de Nanterre n'ont pas l'aisance de la majorité des Boulonnais. Enfin, Neuilly : le taux de la taxe d'habitation y est moitié moindre que la nôtre, soit 4,14%.

Le problème, M. Fourcade, c'est que, puisque vous n'avez pas réduit les taux des impôts, sauf une année où on vous a arraché une petite diminution, vous avez reconduit chaque année un taux d'imposition qui est beaucoup trop élevé en termes de taxe d'habitation. Donc, vous avez encaissé une manne fiscale extrêmement importante, et le problème est de savoir ce que vous en avez fait. Or, la seule chose que je suis obligé de constater, c'est que vous avez réduit drastiquement les budgets d'investissement, puisque, même en parlant en francs courants - je suis obligé de comparer en francs - nous sommes très loin des budgets d'investissement préparés et votés par votre prédécesseur, sauf le dernier, qui avait été rejeté par une partie de la droite, qui avait réjouit la Gauche. Mais c'est du passé.

En définitive, l'avenir est assez sombre. Contrairement à vos engagements répétés, je prétends que vous ne maîtrisez pas l'évolution des dépenses de fonctionnement. Je prendrai un seul exemple, celui des dépenses de personnel. Je me réfère ici au Débat d'Orientations Budgétaires 2002. Vous aviez prévu pour le budget 2003 une augmentation des dépenses de personnel de 1,5%. Pour le budget 2004, de 1%, Et pour le budget 2005, de 0,5%. Cette année, nous sommes à 2,45%. On vous avait dit à l'époque que c'était irréaliste de prévoir ainsi cette évolution. Cette maîtrise, vous la proclamez depuis des années, vous n'y parvenez pas. Au moins, reconnaissez-le.

J'ajoute que vous augmentez également les dépenses en ayant recours à des norias de conseillers extérieurs, alors que certaines missions, qui n'ont pas un caractère technique extrêmement poussé, pourraient être confiées à vos services. Vous me direz : j'ai une mauvaise pyramide, je n'ai pas assez de cadres A dans la commune. Mais vous êtes là depuis 7 ans. Vous auriez donc pu étudier des redéploiements et disposer d'un staff de cadres A vous permettant de faire les choses en régie, sans vous défausser constamment sur des intervenants extérieurs.

Mon autre et principale inquiétude, et j'en termine

par là, c'est l'absence de marge qui conduit à financer uniquement par l'emprunt les investissements des budgets annexes. Or, mes chers collègues, M. Monginet l'a rappelé, nous devons financer 30 M sur les opérations liées à la Fondation Pinault. Ils seront tous financés par emprunt. Cette somme représente une toute petite partie des dépenses d'investissement qui sont engagées pour l'aménagement des terrains Renault, et qu'il faut multiplier par 4,5 à 5 les dépenses que nous engageons dans ce domaine. Là encore, puisque nous n'avons pas de marge, nous aurons recours à l'emprunt.

Ma conclusion, M. le Maire, c'est que vous êtes sorti de votre fameux cercle vertueux. Vous ne maîtrisez pas les dépenses de fonctionnement. Vous augmentez la pression fiscale, quoi que vous en disiez, et vous finirez par endetter considérablement notre ville. Nous émettrons donc un vote négatif sur votre projet de budget.

M. Fourcade :

Je réponds à ces trois interventions, somme toute modérées, classiques, identiques d'année en année. Je ferai trois observations.

La première : il est faux de dire, M. Fusina, que le prélèvement fiscal a augmenté, puisqu'il a baissé. Je ne sais pas si vous le savez, mais les revenus de nos concitoyens augmentent, ceux des entreprises aussi, et, ce qui est important, c'est le total du prélèvement par rapport aux revenus. A Boulogne-Billancourt, ce total a baissé depuis 1995. Comme dit M. Gaborit, le système du coefficient de mobilisation de l'effort fiscal ne signifie rien, mais c'est tout de même le critère qui permet la comparaison entre l'ensemble des communes. A Boulogne-Billancourt, nous avons baissé ce taux de prélèvement sur les revenus depuis 1995, quelles que soient les analyses sémantiques que l'on puisse faire.

La deuxième : Le recul de l'investissement. Nous parlons de l'année 1995 dans laquelle la ville n'a pas eu de budget voté, puisqu'il a été arrêté par le Préfet. Ce n'est pas vraiment un critère démocratique. Nous avons essayé de redresser les finances de la ville, de terminer l'opération du Centre ville sans majorer la fiscalité, et nous avons repris un programme d'investissement qui aujourd'hui est tout à fait raisonnable, et qui est passé d'un peu moins de 20 M. d'euros à un peu plus de 34 actuellement.

Je suis d'accord avec vous, ce n'est pas suffisant. Il faudrait pouvoir investir davantage, mais, pour cela, il faudrait que les lois et règlements me permettent, vis-à-vis de la gestion du personnel un peu plus de marge de manœuvre. Je n'en ai aucune puisque je ne suis maître, ni du traitement de mes collaborateurs, ni de l'augmentation de leurs salaires, ni du GVT.

Cette année, l'élément qui modifie les prévisions, c'est l'augmentation des cotisations à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, qui se traduit pour nous par une majoration des dépenses qu'il faut bien intégrer. C'est une dépense obligatoire et, comme vous le savez, le gouvernement a décidé de faire trois majorations en 2003, 2004 et 2005. Après, je pense que nous serons tranquilles. Pour l'instant, nous sommes obligés de la subir.

A M. Richard je dirai qu'il y a eu en effet un certain nombre de dérapages sur des grands travaux. La Commission d'appel d'offres est là pour les surveiller, et elle le fait très bien. Je rends hommage à son président et à ses membres. Nous essayons, pour les opérations compliquées, d'arriver au meilleur résultat, parce que les équipements publics sont de longue durée et qu'il serait absurde de faire du replâtrage ou des opérations de réhabilitation sommaires. Regardez l'espace Landowski, il a été inauguré il y a maintenant quatre ans : la structure est bonne, l'entretien est bon, les dépenses d'investissement ont été fortes, mais les résultats sont de qualité.

La troisième : M. Gaborit, les trois points que vous avez développés sont largement erronés.

1) Vous dites qu'on ne maîtrise pas l'augmentation des dépenses de fonctionnement : vous allez voir tout à l'heure, lors du vote du budget par fonction, que, sur la douzaine qui va vous être soumise, la moitié baisse légèrement malgré l'augmentation des dépenses de personnel, ce qui montre bien que, du fait de l'inflation, il y a quand même une diminution en valeur de l'ensemble de nos dépenses.

2) Vous dites que la fiscalité est beaucoup plus élevée qu'ailleurs : c'est entièrement faux. Je ne me compare pas à Marseille ou à Lyon, mais à Nancy, à Perpignan et à Rouen, qui ont exactement la même population que nous. Par rapport à ces trois villes, il est clair que nous avons des taux d'impôts inférieurs des deux-tiers ou des trois-quarts à ceux de ces villes.

3) Dans les mécanismes de péréquation que nous subissons, c'est l'écart entre ce que pourrait rapporter une fiscalité normale, comme dans les autres villes, et ce que cela rapporte effectivement à Boulogne-Billancourt, qui sert de base pour le calcul des péréquations. Ce que nous ne faisons pas en taux, nous le faisons dans le cadre de la péréquation.

4) Vous dites que l'avenir est assez sombre. Je crois qu'il faut être rationnel. Le budget que nous vous présentons, avec M. Monginet, est raisonnable en matière d'investissements, avec une majoration de l'ordre de 8%. Il est tout à fait sérieux sur le poids de la dette, puisque nous la maîtrisons et que, grâce à toute une série de

mécanismes, comme vous avez pu le voir dans le rapport économique et financier, les taux réels de nos charges financières ont beaucoup baissé. Nous nous finançons donc aujourd'hui à des conditions tout à fait satisfaisantes.

Enfin, dans les opérations Renault dont nous allons parler tout à l'heure, bien sûr nous commençons par des emprunts, mais nous arriverons assez rapidement à des installations nouvelles, donc à des impôts locaux nouveaux, et je suis étonné que ce soit vous, qui avez soutenu le gouvernement précédent qui nous a privé du tiers du produit de notre taxe professionnelle en supprimant la base salaire, qui nous reprochiez aujourd'hui de ne pas tenir suffisamment compte de l'ensemble de nos ressources fiscales.

Les ressources fiscales de la ville ont très fortement baissé depuis cinq ans à cause de la politique suivie par le précédent Gouvernement. Cette politique était dirigée contre les villes, notamment contre les grandes villes. J'espère que l'on va pouvoir modifier un peu ces orientations au cours des prochaines années.

Enfin je répondrai à deux questions techniques.

La première, sur la pénalisation de la loi Gayssot : Boulogne-Billancourt n'aura rien à payer en 2003 et, comme nous avons à l'heure actuelle plusieurs opérations en discussion avec les services de l'Etat pour créer des logements sociaux (environ 400) dans tous les quartiers de la ville, nous n'aurons également rien à payer en 2004, s'il subsiste encore une pénalité.

Le Sénat a voté une proposition de loi qui supprime ces pénalités, à condition que les villes s'engagent dans un Plan Local de l'Habitat permettant d'arriver à un certain nombre de résultats.

La deuxième : sur la mise en perspective de l'ensemble de nos dépenses en matière de logement social. Nous sommes aujourd'hui tangentiels à 10% de logements sociaux pour l'ensemble du parc des résidences principales. Nous réalisons actuellement entre 200 et 225 logements sociaux chaque année. Nous allons continuer cet effort parce qu'il y a encore beaucoup de personnes à loger, et que le niveau des loyers du secteur privé est très élevé. Nous essayons de diversifier les conditions d'accès à la location et de développer l'accession à la propriété, ce qui nous paraît une forme normale de constitution de patrimoine pour l'ensemble de nos concitoyens.

Je crois que les critiques que vous faites sur ce budget sont plus traditionnelles que fondées. C'est la raison pour laquelle je me permettrai de demander maintenant à M. Monginet, après avoir remercié Mme Zazzali de son rapport, de procéder au vote du budget. La discussion

en Commission des finances a été intéressante. Avec M. Richard, nous avons pu échanger un certain nombre d'idées. Cela nous permettra je crois, en regardant par fonction chacune de nos activités, de constater que la maîtrise des dépenses de fonctionnement est relativement réalisée. Nous avons maintenu le niveau des subventions, des interventions, etc., pour essayer de faire de l'investissement, et les deux opérations nouvelles, la crèche et le groupe scolaire du quartier Jaurès-Reine sont des opérations importantes qui permettront d'améliorer le fonctionnement de notre cité.

Reste la critique sur le problème des taux. Le Parlement n'a décidé que ce matin ce que l'on appelle la déliaison, c'est-à-dire la possibilité d'augmenter le taux de taxe professionnelle un peu plus que le taux des taxes d'habitation. Vous serez donc entendu, M. Gaborit, puisque, si les bases qui nous sont communiquées ne sont pas satisfaisantes, je vous proposerai d'augmenter un peu plus le taux de la taxe professionnelle que le taux de la taxe d'habitation de manière, dans ce nouvel échantillonnage des taux, à améliorer un peu le sort des contribuables qui acquittent la taxe d'habitation.

Enfin, en matière de base de taxe professionnelle, nous ne savons absolument pas où nous en sommes puisque les services fiscaux sont surchargés. Il aurait été dangereux de fixer des taux aujourd'hui et être obligé de revenir dans quelque temps. Aujourd'hui, nous votons des dépenses et des prévisions de recettes. En mars, nous voterons les taux qui vont avec ces dépenses. C'est je crois, la manière la plus sérieuse de le faire, car jamais les incertitudes sur les bases et sur les modalités de fixation des taux n'ont été aussi grandes. L'incertitude sur la fixation des taux a été levée ce matin par la Commission Mixte Paritaire, encore faut-il que les deux assemblées ratifient ce qui a été fait, et l'incertitude sur les bases ne sera levée que dans quelque temps.

M. Gaborit, vous nous avez toujours dit que nous minorions les recettes et que cela nous permettait de camoufler un certain nombre de choses. L'exposé de M. Monginet fait apparaître que l'année dernière, dans le budget primitif, nous avons arbitré nos recettes fiscales à 99,9 M . Malheureusement, l'évolution des bases et l'évolution des calculs fiscaux n'ont pas correspondu, et nous n'avons encaissé que 94M . Il y a eu une erreur de 5 millions sur les bases.

Comme je ne veux pas recommencer cette année ce même type d'erreur, 5 M , c'est tout de même un chiffre important, je préfère faire voter aujourd'hui des prévisions de recettes et des dépenses qui seront exécutables, pour pouvoir lancer les marchés, organiser nos services et travailler dans de bonnes conditions. Nous verrons, le moment venu, parmi toutes les solutions présentées par M. Monginet, celles que nous choisirons de vous proposer.

Section Fonctionnement

Chapitres 920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-931-932-933-934-939 :

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goïtia)

Se sont abstenus : 0

Chapitre 936

Ont voté pour : 55 dont 5 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

L'ensemble de la section de fonctionnement du budget principal est adopté.

Section d'investissement

Chapitres : 900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-911-912-913-914-917-919 :

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goïtia)

Se sont abstenus : 0

L'ensemble de la section d'Investissement du budget principal est adopté.

Les autorisations de programmes et les crédits de paiement :

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goïtia)

Se sont abstenus : 0

Les autorisations de programmes et les crédits de paiement sont adoptés.

Je vais mettre aux voix la totalité du budget primitif principal.

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goïtia)

Se sont abstenus : 0

Le budget primitif principal pour l'année 2003 est adopté.

Nous passons aux budgets annexes.

Budget annexe d'assainissement :

Section de fonctionnement :

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

La section de fonctionnement est adoptée

Section d'investissement :

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

La section d'investissement est adoptée

L'ensemble du budget annexe d'assainissement :

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

L'ensemble du budget annexe d'assainissement est adopté.

Budget annexe "B.B.I. guide pratique" :

Section de fonctionnement

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 8 dont 1 par mandat (M. Gaborit,

Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Melle Villegas, Mme Goitia)

Se sont abstenus : 1 (M. Richard)

Le budget annexe "B.B.I. guide pratique" est adopté.

Budget annexe des "aménagement des terrains Billancourt et de l'Ile Seguin" :

Section d'investissement :

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit,

Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

Se sont abstenus : 0

Le budget annexe des "aménagement des terrains Billancourt et de l'Ile Seguin" est adopté.

Budget annexe "locations immobilières" :

Section de fonctionnement :

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

Se sont abstenus : 0

La section de fonctionnement est adoptée

Section d'investissement :

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

Se sont abstenus : 0

La section d'investissement est adoptée

L'ensemble du budget annexe "locations immobilières" :

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

Se sont abstenus : 0

Le budget annexe "locations immobilière" est adopté.

Budget annexe "Théâtre de l'Ouest Parisien":

Section de fonctionnement :

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

Se sont abstenus : 0

Le budget annexe du "Théâtre de l'Ouest Parisien" est adopté.

Budget annexe "Piscine-Patinoire":

Section de fonctionnement :

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goïtia)

Se sont abstenus : 0

La section de fonctionnement est adoptée

Section d'investissement :

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goïtia)

Se sont abstenus : 0

La section d'investissement est adoptée

L'ensemble du budget annexe de la "Piscine-Patinoire" :

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goïtia)

Se sont abstenus : 0

L'ensemble du budget annexe de la "Piscine-Patinoire" est adopté.

Budget annexe de la "Pépinère":

Section de fonctionnement :

Ont voté pour : 55 dont 5 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La section de fonctionnement est adoptée

Section d'investissement :

Ont voté pour : 55 dont 5 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Le budget annexe de la "Pépinère" est adopté à l'unanimité.

La délibération n°1 est adoptée.

Nous avons ainsi terminé l'examen et le vote du budget primitif pour l'exercice 2003. Mes chers collègues, je vous remercie de la concision de vos propos et de la rapidité de ce vote.

2 - VOTE DES DECISIONS MODIFICATIVES RELATIVES AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2002.

Rapporteur : M. Monginet

La Décision Modificative, toutes dépenses confondues, y compris les mesures d'ordre représente moins de 1% du budget. En opérations réelles, elle représente moins de la moitié, c'est-à-dire 0,4%. Je signalerai simplement quelques opérations significatives qui sont dans cette DM : en dépenses, l'inscription de quelques crédits de personnels supplémentaires et de crédits pour payer des surcharges foncières sur des immeubles sociaux. Nous soldons la municipalisation des crèches départementales. Enfin, nous payons les gardiennages de locaux qu'il a fallu surveiller en attendant que leur vente soit effective. Il s'agit de l'hôtel Phénix et de l'immeuble de la rue de Vanves.

En section d'investissement, je signale qu'ont été inscrits les crédits nécessaires pour réaliser l'étanchéité du gymnase Denfert-Rochereau, dans lequel il pleut.

Enfin, pour une fois, je parlerai des opérations d'ordre, ce qui n'est pas coutume, pour signaler que, dans celles de cette DM, il y a les comptes de liquidation de la SA2B et la dation à l'Armée du Salut d'un lot de volume dans l'immeuble, 16 rue de Vanves, qui clôture cette opération.

Mme Zazzali, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Gaborit :

Je voulais simplement donner une explication de vote. Ce budget ne modifie que très modestement le budget initial. Comme nous avons voté contre le budget initial, par voie de conséquence, nous votons contre la modification.

M. Fourcade :

Cela me paraît très clair.

M. Fusina :

J'ai relevé quelques diminutions de crédits, notam-

ment l'article 921-12, police municipale : moins 438 000 Le 923-11, expression musicale : moins 195 500 C'est du fonctionnement, ce n'est pas de l'investissement. Le 925-20, interventions sociales : moins 278 000 La voirie communale, le 928-22 : moins 687 500 . Il s'agit de fonctionnement, ce qui à mon avis appuie davantage notre vote négatif concernant ce projet de délibération.

M. Fourcade :

Je vais répondre à M. Fusina, qui montre une curiosité légitime. Nous établissons le budget, M. Fusina, avec des prévisions par fonction, puisque vous venez de voter un budget par fonction. Dans ce vote, nous intégrons les crédits de personnel au lieu de faire voter une énorme fonction personnel dans chaque fonction. Il se trouve que, par rapport au vote intervenu pour le budget et pour la première décision rectificative, nous avons la possibilité de rectifier, en matière de personnel, un certain nombre de prévisions.

Nous avons été obligés d'augmenter la fonction services généraux et fonctionnement administratif de la ville, mais nous avons pu diminuer les fonctions sécurité, enseignement, culture et services sociaux. C'est uniquement une correction de prévision qui nous permet, en fin d'année, d'avoir une DM permettant d'arriver à l'équilibre.

Nous aurions pu le faire dans le cadre du compte administratif, mais comme il y a cette DM pour laquelle nous avons quelque dépenses supplémentaires, nous avons rectifié nos prévisions de manière à nous recalculer sur cette opération.

Budget principal :

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

Se sont abstenus : 0

Le budget principal est adopté.

Budgets annexes :

Assainissement :

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

Le budget annexe d'assainissement est adopté.

Budget annexe "B.B.I. guide pratique" :

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 8 dont 1 par (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Melle Villegas, Mme Goitia)

Se sont abstenus : 1 (M. Richard)

Le budget annexe "B.B.I. guide pratique" est adopté.

Budget annexe du "centre ville":

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

Se sont abstenus : 0

Le budget annexe du "centre ville" est adopté.

Budget annexe "piscine-patinoire":

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

Se sont abstenus : 0

Le budget annexe "piscine-patinoire" est adopté.

La délibération n°2 est adoptée.

M. Fourcade :

Nous avons adopté, dans des délais extrêmement brefs, les Décisions Modificatives relatives au budget principal et aux budgets annexes pour l'année 2002. Nous pourrions ainsi terminer l'année dans de bonnes conditions, sans aggraver la situation financière de la ville ou sans être obligé de procéder à des emprunts nouveaux.

3 - ADMISSION EN NON-VALEURS DE TITRES ET CREANCES IRRECOURABLES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2002.

Rapporteur : M. Monginet

Le montant des admissions en non-valeur que nous demandons d'admettre le comptable atteint 41 521,62 €, qui se décomposent en 37 300,76 € pour le budget principal, 576,56 € pour le budget annexe d'assainisse-

ment, et 3 644,30 de budget annexe de BBI.

Il s'agit essentiellement de créances sur des débiteurs insolvable, personnes parties sans laisser d'adresse ou sociétés placées en liquidation judiciaire. Je constate que leur montant est faible. On doit féliciter le comptable pour les efforts qu'il déploie pour obtenir le recouvrement de ce qui est dû à la ville.

Avis favorable de la Commission des Finances.

M. Fourcade :

L'effort de recouvrement poursuivi par notre comptable est extrêmement suivi d'effet. Je connais d'autres instances, je ne citerai que les hôpitaux, dans lesquels le problème des admissions en non-valeur est tout à fait considérable. Je m'associe aux félicitations de M. Monginet et de Mme Zazzali pour le travail effectué par notre comptable, Mme Zanichelli.

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.

4 - MISE EN ŒUVRE DE L'INTERCOMMUNALITE - CREATION D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

Rapporteur : M. Fourcade

La France entière s'engage actuellement dans la création de communautés de communes et de communautés d'agglomérations. Cet engagement ne pouvait pas laisser indifférentes les communes de notre département.

La communauté d'agglomération doit exercer obligatoirement quatre compétences : le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville.

On demande à ceux qui veulent se regrouper de prendre en plus au moins trois compétences, qui sont, soit la création et l'aménagement de la voirie d'intérêts communautaires et les parcs de stationnement, soit l'assainissement, l'eau, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, soit la construction l'aménagement l'entretien et la gestion d'équipement culturel et sportif d'intérêt communautaire.

J'ai essayé de transformer notre Syndicat Mixte du Val de Seine regroupant les six communes de Vanves, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Boulogne-Billancourt, Sèvres et Saint-Cloud en communauté d'agglomération, puisque le total de la population de ces six communes dépasse largement le seuil des 50 000 habitants.

Malheureusement, nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord sur un projet commun, pour des raisons,

à la fois objectives - des problèmes d'équilibre relatif des différentes communes - et fausses - l'état d'endettement excessif de la ville de Boulogne-Billancourt et son naufrage financier prévisible-. D'ailleurs, les propos de M. Gaborit sur l'avenir de notre ville me paraissent participer de la même philosophie de l'avenir inquiétant.

Comme nous n'avons pas pu arriver à nous mettre d'accord avec l'Arc de Seine, constitué par Vanves, Meudon, Issy-les-Moulineaux, Chaville et Ville-d'Avray, j'ai proposé à mon collègue François Kosciusko-Morizet, Maire de Sèvres, d'associer nos deux villes dans une communauté d'agglomération au périmètre plus restreint, de manière à marquer dans le département notre désir de constituer cette communauté d'agglomération vis-à-vis du Gouvernement, du Préfet de Région et de l'ensemble de nos collègues.

Bien entendu, nous restons ouverts à d'autres communes qui pourraient s'y joindre, notamment les communes du plateau (Saint-Cloud, Garches, Vaucresson, Marne la Coquette), ainsi que Suresnes, Rueil, et, Nanterre, qui seraient intéressées par ce type de coopération.

Cette communauté pourrait se dénommer Val de Seine.

Je vous propose aujourd'hui de demander au Préfet de créer cette communauté et de mettre en oeuvre le périmètre de pertinence regroupant nos deux communes. Nous aurons l'année prochaine quelques mois pour constituer les statuts, le mécanisme financier et la composition des institutions.

Une loi en préparation actuellement au Ministère de l'Intérieur ne nous donnera pas l'année entière pour préparer nos statuts. En effet, on ne prendra en considération pour 2004 que les communautés qui auront été effectivement créées avant le 15 octobre de l'année prochaine.

C'est la raison pour laquelle je vous demande, et le Maire de Sèvres fait la même chose ce soir, de demander au Préfet la création de cette communauté d'agglomération de 130 000 habitants regroupant nos deux communes, et d'entreprendre toutes les démarches pour l'arrêt du périmètre et de continuer la discussion avec nos autres collègues pour créer cette communauté.

Je tiens à rappeler que la création d'une communauté d'agglomération nous dispensera du deuxième prélèvement du FSRIF sur nos ressources de taxe professionnelle, soit une économie de 7 M. Vous comprendrez que je souhaite que les démarches ne soient pas retardées, afin que le Préfet, d'ici la fin de l'année, comme il s'y est engagé, décrète le périmètre. Je vous proposerai, à l'approche de l'été, le texte complet sur les statuts, les compétences et son organisation.

Je vous demande de m'autoriser à mettre en oeuvre cette intercommunalité.

Mme Philip, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

Avis favorable.

Mme Zazzali, Rapporteur de la Commission des Finances :

La Commission des finances se félicite de ce premier pas vers l'intercommunalité en attendant la définition exacte du périmètre. Le groupe @lternance Gauche.Verts estime toutefois que ce projet n'est pas conforme à nos intérêts et souhaite que la ville de Boulogne-Billancourt prenne son temps. La majorité est étonnée par cette attitude, car ce groupe propose depuis plus d'un an qu'une démarche vers l'intercommunalité soit engagée. Avis favorable.

M. Gaborit :

Je souhaiterais que le vœu que j'ai déposé soit distribué.

Le vœu est distribué.

M. Gaborit :

Premièrement, j'ai été le premier à évoquer la question des communautés d'agglomération lors d'une question orale le 27 septembre 2001, et vous m'aviez répondu que l'on devait se diriger vers ce type de communauté. Lors du Débat d'Orientations Budgétaires de 2001, je vous avais proposé de rajouter un quatrième scénario intitulé "communauté d'agglomération" qui nous permettait d'économiser 150 MF. Il est donc clair que nous sommes très favorables aux communautés d'agglomération.

Deuxièmement, j'ai constaté à plusieurs reprises que vous preniez du retard sur ce dossier. J'avais pris l'initiative en août d'écrire à tous les Maires du Val de Seine en leur proposant de constituer une communauté d'agglomération incluant toutes les communes du syndicat avec Garches et Ville-d'Avray. C'est dans les mêmes termes que vous avez proposé un vœu lors du dernier Conseil municipal, que nous avons bien entendu voté.

Nous déplorons aujourd'hui que notre commune soit rejetée et j'estime que vous en êtes assez largement responsable. Vos collègues, Maires du Val de Seine, ont tous estimé que vous aviez à leur égard une attitude condescendante, en considérant que notre ville était incontournable. Le résultat est que nous avons été contournée. Même si nous connaissons vos rivalités avec M. Santini, un certain nombre de communes, comme Meudon, ont

estimé qu'elles n'étaient pas traitées comme des partenaires à part entière. Elles ont préféré se détourner de nous, et c'est dommage.

De plus votre proposition est un pis-aller qui pose de nombreux problèmes.

1/ L'article L 5216-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque commune dispose au moins d'un siège, mais qu'aucune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. La conséquence est que nous allons nous retrouver dans un Conseil de communauté à parité avec Sèvres. Je rappelle que nous avons 107 000 habitants et que la ville de Sèvres en a seulement 22 000.

2/ Avez-vous mesuré la conséquence d'une communauté d'agglomération qui ne comporte que deux communes, toutes deux inscrites à l'intérieur du périmètre de deux syndicats mixtes ? Avez-vous lu l'article L 5216-7, qui indique que lorsqu'on crée une communauté d'agglomération, entièrement inscrite dans le cadre d'un Syndicat mixte, la constitution de cette communauté d'agglomération vaut retrait du Syndicat mixte ?

Lorsque vous allez constituer la communauté d'agglomération, on va donc se trouver dans la situation d'être démissionnaire d'office du Syndicat Mixte du Val de Seine et du Syndicat Mixte de l'Île Monsieur. Avez-vous mesuré cette conséquence ? Elle n'est pas encourue par la communauté dite Arc de Seine, puisqu'elle comprend des communes qui ne sont pas dans le périmètre du Syndicat Mixte. Nous pourrions certes demander que ce soit la communauté d'agglomération qui nous représente dans les syndicats mixtes. Boulogne-Billancourt sera alors représentée, notamment dans l'affaire des terrains Renault, par une communauté d'agglomération gérée à parité entre Sèvres et Boulogne-Billancourt. Cette situation est inacceptable.

Le but de notre vœu est de différer le vote de cette délibération. Nous proposons de vous mandater pour que vous étudiiez avec l'ensemble des communes concernées les deux projets suivants :

- l'intégration de Boulogne-Billancourt et de Sèvres dans la communauté d'agglomération Arc de Seine. Ce n'est pas parce qu'on nous a rejetés dans un premier temps que nous serons empêchés de l'intégrer ultérieurement.

- la création d'une communauté d'agglomération avec Sèvres et d'autres communes intéressées dans une communauté d'agglomération qui prendrait effet au 1er janvier 2004. Nous sommes d'accord pour sous-amender en mettant au 31 octobre 2003.

Dans cette attente, nous demandons au Conseil de surseoir au vote de cette délibération et de la reporter au 19 juin 2003.

M. Lescoeur :

Je souhaite intervenir sur la notion de projets de territoire autour des intercommunalités. Cette unification de compétences des collectivités territoriales doit permettre une meilleure administration de ces collectivités, avec de larges parties prérogatives communales déléguées à la communauté d'agglomération et une taxe professionnelle unique fournissant la base de la fiscalité de l'union.

Cette loi provoque dans les Hauts-de-Seine des unions forcées autour d'arrangements fiscaux et non d'un véritable projet de territoire qui tient compte du bassin de vie ou d'emploi. Seules des incitations fiscales associées à des affinités politiques ou personnelles incitent les élus à se marier. L'intercommunalité devrait au contraire constituer un moyen pour faire aboutir des dossiers cruciaux tels que la politique des déchets, les transports intercommunaux, les déplacements urbains, le logement social, etc..

La création des deux communautés d'agglomération, d'un côté Val de Seine, et de l'autre Arc de Seine, est une illustration caricaturale des manœuvres politiciennes des exécutifs des communes concernées, sans aucun débat public sur les objectifs, les apports de l'intercommunalité. Des communes se trouvent incluses ou exclues d'une agglomération sans explications publiques. L'exigence de proximité avec les habitants est oubliée.

Il existe par ailleurs un risque de disparition des minorités municipales au sein des Conseils communautaires, car sa représentation dépend du bon vouloir de la majorité. Cette nouvelle structure ne doit pas échapper au contrôle citoyen sous prétexte qu'elle serait trop technique pour être comprise par les habitants. Les élus citoyens et Verts défendront ensemble l'amélioration des conditions de vie des habitants et réclament un vrai débat démocratique avec l'ensemble de nos concitoyens par l'intermédiaire d'un référendum.

En conclusion, nous sommes opposés aux conditions de mise en oeuvre de l'intercommunalité dans notre département. Nous participerons pourtant à la mise en oeuvre de ces intercommunalités, parce que nous le devons au mandat reçu en mars 2001 et que nous voulons travailler à rendre transparent et efficace le fonctionnement des communautés.

Nous chercherons à orienter les actions intercommunales vers de meilleurs services rendus aux populations, correspondant à l'intérêt général dans un cadre de développement durable.

Nous demanderons que le Conseil communautaire diffuse une information détaillée des débats aux élus municipaux de son territoire afin qu'ils puissent assumer

pleinement la fonction essentielle d'information locale. Enfin, nous pensons que l'intercommunalité se construit d'abord dans les territoires à partir de projets collectifs alliant tous les acteurs, et nous soutiendrons donc toute initiative en ce sens.

M. Fourcade :

Premièrement, je vais demander au Conseil de repousser le vœu de M. Gaborit. Votre position actuelle sur l'intercommunalité n'est pas très cohérente, alors que vous n'avez cessé de la promouvoir.

Deuxièmement, je tiens à rassurer M. Lescoeur sur l'existence de projets avec la ville de Sèvres : avec l'urbanisation de l'Île Seguin nous allons avoir des projets communs, notamment la passerelle reliant Sèvres à l'Île Seguin. La reprise du Syndicat de l'Île Monsieur s'il disparaît est un autre projet intéressant.

Je tiens à rappeler à M. Lescoeur que la mise en place de nos Conseils de quartier permettra de dialoguer directement avec la population de manière à dépolitiser cette affaire. Il ne s'agit pas de discuter entre majorités et minorités. Il s'agit de savoir si nous pouvons, par un effet de dimension, avoir une amélioration des services rendus à nos usagers. Vous dites que vous êtes représentatifs des intérêts des personnes, et bien figurez-vous que nous aussi, et de manière majoritaire.

Sur ce point, je pense que vous serez satisfait de l'ensemble des services nouveaux, à fiscalité constante et sans création de personnel supplémentaire, et nous pouvons le faire si nous sommes deux. Nous essaierons de vous donner satisfaction.

M. Gaborit :

Vous n'avez pas répondu sur l'incidence de la création de la communauté sur les syndicats mixtes.

M. Fourcade :

Monsieur le Professeur, ne nous prenez pas pour des analphabètes ! J'ai participé de très près au vote de ces lois. Et si je vous propose tout à l'heure la création d'une SEM, c'est sans doute parce qu'il faudra compenser le départ d'un certain nombre de nos collègues pour pouvoir maîtriser différentes opérations. Tout cela est cohérent, malgré l'incertitude que vous voulez faire planer.

M. Gaborit :

Vous reconnaissez que les Syndicats Mixtes vont disparaître.

M. Fourcade :

Nous verrons bien. Dans notre région, tout le monde considère que l'importance des syndicats, notamment des syndicats mixtes, est telle que l'on ne peut pas appliquer brutalement le texte tel qu'il est. Un groupe de travail a été constitué auprès de M. Devedjian afin de le modifier.

Je mets aux voix le vœu de M. Gaborit

Ont voté pour : 7 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mmes Claitte, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Mme Goitia)

Ont voté contre : 46 dont 4 par mandat

Se sont abstenus : 2 (M. Lescoeur, Melle Villegas)

Le vœu de M. Gaborit n'est pas adopté.

Je mets aux voix la délibération

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

La délibération n°4 est adoptée.

5 –REVISION DES TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2003.

Rapporteur : M. Fourcade

Chaque année, je vous propose un certain nombre de modifications de tarifs, avec une majoration générale de 2%, la création de tarifs nouveaux pour la délivrance de livrets de famille à partir du troisième, ou le tarif étudiant pour le TOP. Par ailleurs, un certain nombre d'ajustements vous sont proposés pour l'ensemble des services municipaux.

Je rappelle que nous votons chaque année deux modifications tarifaires, une en début d'année pour l'ensemble des locations et des prestations habituelles des services municipaux, et une autre en juillet, notamment pour les restaurants scolaires et les centres aérés.

Mme Zazzali, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable. Le groupe @lternance Gauche.Verts s'est abstenu.

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit,

Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

La délibération n°5 est adoptée.

6 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX.

Rapporteur : M. Fourcade

Je rappelle qu'en matière de subventions, il y a celles qui sont versées aux associations, que je vous propose de maintenir au montant des subventions de 2002, soit 6 521 082 €. Il y a d'autre part celles qui sont versées à nos deux établissements publics rattachés à la commune, le CCAS et la Caisse des écoles, que je vous propose de les maintenir au niveau de l'année dernière. Enfin, il y a celles que nous versons aux deux délégataires de service public, Vert Marine ou son successeur avec la piscine-patinoire, le cinéma Landowski et le théâtre avec la subvention Gildas Bourdet.

La réunion de la Commission des finances de la semaine dernière a examiné l'ensemble des subventions et nous avons répondu à toutes les questions posées.

Mme Zazzali, Rapporteur de la Commission des Finances :

La Commission des finances s'est réunie spécialement afin d'étudier les subventions versées aux associations. Diverses remarques ont été faites, notamment sur le risque pour certaines d'une gestion paramunicipale. La majorité a répondu que certaines associations regroupent plus de 1 000 adhérents et qu'elles permettent de fédérer autour d'elles des dizaines de bénévoles, ce qui ne serait pas le cas si ces activités étaient municipales. Avis favorable.

M. Gaborit :

Nous souhaitons aborder un certain nombre d'associations : la ludothèque, le BBADJ, Points d'appuis, l'ACBB, et Boulogne-Billancourt Aide aux victimes.

Vous connaissez notre position depuis longtemps sur la Ludothèque, BBADJ et Points d'appuis, associations financées pour l'essentiel par des fonds publics. Je rappelle qu'il s'agit d'un cas typique de gestion de fait, car les fonds restent à la disposition de la collectivité qui les manie au travers d'une association.

Lorsque vous avancez comme réponse la notion de bénévolat, je tiens à rappeler que rien n'interdit qu'une activité menée en régie par la Mairie puisse avoir le concours de bénévoles. Nous vous mettons en garde, au moment où s'ouvre un contrôle de gestion de la Chambre Régionale des Comptes.

Quant à l'association BBAV, cette dernière est dans une situation de gestion de fait avec un budget provenant en totalité de fonds publics. Plus grave, sa trésorerie équivalait à 1 an et 9 mois de subvention. Dans d'autres cas, je pense à l'association Philotechnique, on a supprimé la subvention en leur conseillant d'utiliser leur trésorerie. Ici, il n'en est rien, vous adoptez une politique différente.

De plus, on observe un sérieux dysfonctionnement de cette association. L'ensemble des juristes sont recrutés avec des CDD de quatre mois, puis licenciés régulièrement, ce qui débouche sur un certain nombre de procès prud'homaux. Cette association, notamment sa présidente, reçoit les victimes de manière très souvent inconvenante, expliquant ainsi la diminution régulière du nombre de dossiers traités : 335 dossiers en l'an 2000, 264 en 2001, et vraisemblablement 215 cette année.

Par ailleurs, cette association établit des fiches où l'on indique, sous le nom et la nationalité des personnes, des indications supplémentaires comme "martiniquaise" "algérienne". Je déplore ces agissements totalement scandaleux. Je ne peux comprendre que la ville subventionne une association qui se livre à des faits patents de discrimination raciale, qui sont punis par la loi. Je demande donc, pour la double raison de l'existence d'une trésorerie excédentaire et du mauvais fonctionnement de cette association, la suppression de sa subvention.

M. Fusina :

Vous vous étiez engagé à nous communiquer une évolution des prestations en nature dont bénéficie le TCBB. J'attends cette information.

Quant à l'ACBB, la subvention qui va être votée est une nouvelle fois en diminution. Je me permets de vous rappeler que cette association a fait l'objet d'une diminution de ses fonds propres à la suite de la fermeture de la section tennis. Je crois qu'elle doit aujourd'hui bénéficier d'un effort supplémentaire de la part de la ville. C'est la raison pour laquelle nous estimons que cette subvention n'est pas suffisante pour lui permettre un développement serein.

De plus, nous souhaitons la mise en place d'une grille d'attribution des subventions, afin de mieux appréhender les critères que vous reprenez lors des calculs. On peut envisager de retenir des critères objectifs comme l'autofinancement de l'association, le nombre d'adhérents boulonnais, le ratio investissement/ fonctionnement. Cette procédure doit permettre d'en améliorer la lisibilité.

Mme Goitia :

Lors de la délibération sur le budget, vous souligniez

la priorité que vous accordiez à la jeunesse. Pourtant, c'est l'un des rares secteurs d'activité qui voit sa subvention baisser. Les affaires scolaires et universitaires, ainsi que la jeunesse ont des subventions sensiblement moins élevées. Je trouve cela très dommage.

M. Fourcade :

Trois réponses.

- Premièrement, je suis tout à fait opposé à une grille d'attribution de subventions. Il n'existe pas de droit automatique à subvention. Ce sont les Maires adjoints fonctionnels, aidés par les maires adjoints de quartier, qui discutent et examinent les subventions.

- Deuxièmement, sur l'affaire de gestion de fait, il est préférable d'attendre les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes. J'estime que nous n'intéresserions pas les bénévoles si nous avons des services municipaux. C'est cet esprit associatif qu'il faut préserver. Je considère que le critère purement financier n'est pas suffisant.

- Quant à BBAV, nous avons réduit la subvention compte tenu de la trésorerie. Il est vrai que l'on constate un certain nombre de contestations à l'intérieur de l'association. Nous allons réunir le Conseil d'administration et voir si l'on peut modifier un certain nombre de pratiques. Cependant, vous vous référez à une dénonciation faite par quelqu'un qui travaille dans cette association depuis seulement trois mois. Il y a très longtemps que je n'accorde pas grand intérêt à une contestation juridique faite par quelqu'un qui, tout juste diplômé et recruté, se permet de porter de tels jugements. Je tiens à conserver cette structure, lorsqu'il y a autant de personnes victimes de faits délictueux dans notre ville où 10.000 plaintes sont déposées chaque année.

Ont voté pour : 54 dont 5 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 1 (Mme Goitia)

La délibération n°6 est adoptée.

7 - AMENAGEMENT DU SITE DE BILLANCOURT ET DE L'ILE SEGUIN - CREATION D'UNE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SOUSCRIRE AU CAPITAL DE LA SOCIETE.

Rapporteur : M. Fourcade

Lorsque nous avons adopté le plan de référence de l'aménagement de Billancourt et de l'île Seguin, nous avons convenu de la nécessité de mettre en place un outil de gestion unitaire permettant de travailler avec les bailleurs sociaux, les organisations de l'Etat, la RATP et les villes voisines.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de m'autoriser à créer une SEM d'aménagement, dont l'objet serait, dans un premier temps, limité aux études préalables au lancement de l'opération d'aménagement et à la réalisation d'infrastructures publiques. Le capital de cette SEM serait de 600 000 .

Je vous demande également de me charger d'obtenir l'accord d'au moins six autres actionnaires désireux de participer à cette société. J'envisage de proposer cette participation à des villes voisines ou à des collectivités plus importantes. J'ai d'ores et déjà obtenu l'accord de la Caisse des Dépôts et Consignations et de Dexia pour devenir financeurs de cette opération.

Enfin, je vous demande de m'autoriser à consulter et à proposer aux autres actionnaires un protocole d'accord à signer par tous les actionnaires, définissant l'objet de cette SEM et prévoyant qu'il puisse être modifié de façon à être étendu à la réalisation d'opérations d'aménagement si la nécessité le faisait apparaître.

M. Robin, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux :

Le Sénateur-Maire a confirmé, en réponse au groupe @lternance Gauche.Verts, la présence de conseillers municipaux d'opposition au Conseil d'Administration de la SEM, selon le principe de proportionnalité que la majorité a toujours appliqué à propos des instances représentatives.

Il a également confirmé le principe d'une ZAC unique, qui sera créée concomitamment à l'approbation du PLU.

Les actionnaires sont à ce jour la Caisse des Dépôts et Consignations et Dexia, et sont pressenties les Villes de Sèvres et Meudon, ainsi que le Département. La Région ne participe pas, de principe, au capital d'une SEM; en revanche, elle manifeste son intérêt pour le projet en adhérant prochainement à l'Association de préfiguration de l'Ile Séguin. Avis favorable, les représentants du Groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, Rapporteur de la Commission des Finances :

Le groupe @lternance Gauche.Verts souhaite que l'opération pilotée par cette SEM ne soit pas " tronçonnée ".

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Gaborit :

Je souhaiterais que vous nous accordiez, et c'est de droit, une suspension de 3-4 minutes pour nous concerter sur cette délibération.

M. Fourcade :

En effet, cette demande de suspension est de droit. Je vous accorde, Monsieur le Président, une suspension de cinq minutes.

(La séance est suspendue à 21 h 35 et reprise à 21 h 40.)

Mme Vouette :

Je voudrais vous donner deux précisions :

- d'une part, je ne prendrai pas part au vote puisque je suis, vous le savez, en total désaccord avec la destruction de la centrale sur l'île et je pense toujours que M. Pinault aurait pu utiliser l'existant pour créer sa Fondation.

- d'autre part, je voulais savoir de quelle couleur sera la Fondation Pinault, puisqu'il semblerait qu'elle sera en pur béton. Sera-t-elle blanche comme sur la maquette ou grise comme le Stade du Parc-des-Princes ?

M. Fourcade :

Vous êtes en avance d'une délibération, mais je vais vous répondre.

M. Gaborit :

Comme indiqué en Commission, nous souhaitons l'existence d'une ZAC unique. En effet, en cas de système de ZAC multiples, nous n'avons aucune garantie pour amener à terme une opération homogène dans sa conception.

Nous vous proposons donc verbalement un amendement. A l'article 1, ajouter " *dans le cadre d'une ZAC unique.*"

Je préconise d'ailleurs que cette ZAC soit lancée en même temps que le PLU afin de gagner du temps, et pour éviter tout problème, dans le cadre de mandat.

M. Fourcade :

Madame Vouette, vous ne participerez pas au vote, je note votre position, que je respecte.

La Fondation sera réalisée en verre, qui prendra les couleurs du ciel et de l'eau. Le béton devrait être blanc mais, n'ayant pas encore vu le permis de construire, je vous donnerai de plus amples informations à ce moment là.

Monsieur Gaborit, notre intention est bien d'associer une ZAC unique lorsque nous voterons le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Toutefois, je ne souhaite pas ajouter le texte de votre amendement au projet de délibération qui vous est proposé. En effet, je ne souhaite pas inquiéter inutilement les maires de Sèvres, de Saint-Cloud, le Président du Conseil Général en leur demandant de s'associer à une opération évoquant déjà une ZAC unique.

Toutefois, je vous confirme que le PLU sera fondé sur deux éléments : un accord financier global avec Renault et une ZAC unique.

Ont voté pour : 46 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 8 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, MM. Lescoeur, Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

Ne prend pas part au vote : 1 (Mme Vouette)

La délibération n° 7 est adoptée.

8 - AMENAGEMENT DE BILLANCOURT ET DE L'ILE SEGUIN - INFRASTRUCTURES NECESSAIRES A L'ACCES A LA PARTIE AVAL DE L'ILE SEGUIN ET A L'AMENAGEMENT DE CETTE ZONE ET DE LA PARTIE OUEST DU TRAPEZE - FINANCEMENT - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER UNE CONVENTION A PASSER AVEC LE PROPRIETAIRE DES TERRAINS ET DEMANDER TOUTES SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES INTERESSEES.

Rapporteur : M. Fourcade

Je vais prendre un peu de temps pour vous présenter ce projet de délibération, car le sujet est relativement complexe.

Le 6 juin dernier, lorsque nous avons voté le plan de référence d'aménagement de Billancourt et de l'île Seguin, vous m'aviez chargé de faire étudier la première phase de l'aménagement. Cette priorité d'aménagement porte sur la Fondation Pinault, le pont, l'avenue qui prolonge le pont et les territoires qui vont jusqu'au cœur de la Ville.

Nous avons lancé les procédures d'urbanisme permettant d'aboutir à ce résultat. Nous avons lancé le concours pour le pont, obtenu l'inscription du projet de tramway dans le cadre de la concertation avec l'Etat mais nous n'avons pas, jusqu'à ce jour, la possibilité de lancer l'opération.

J'ai entrepris avec Monsieur Schweitzer d'un côté, Monsieur François Pinault de l'autre, une discussion très approfondie, accompagnés de nos avocats, conseillers, consultants, ingénieurs, etc., afin d'obtenir un accord de financement pour la Fondation Pinault.

Cet accord de financement permet à Monsieur François Pinault d'avoir la certitude d'implanter sa Fondation sur l'île Seguin, sur la base d'un calendrier défini, et nous autorise à faire démarrer cette opération.

Grâce au travail de G3A, la Ville dispose d'une évaluation de l'ensemble des travaux d'aménagement et d'équipement, qui s'élève à 65 M H.T valeur mai 2002, leur réalisation devant s'échelonner sur trois ans.

Les discussions engagées avec Renault et François Pinault ont permis d'aboutir au projet d'accord suivant : Renault accepte de concourir à hauteur de la moitié, c'est-à-dire 32,5 M , à la réalisation des équipements publics du programme projeté. Mais il est clair, et je le dis tout de suite, que cet accord de 50/50 ne préjuge pas de l'accord définitif sur l'ensemble des infrastructures d'aménagement des terrains Renault. C'est un cas particulier, si j'ose dire.

Ce concours serait pur et simple à hauteur de 10 M et garantirait à la ville, pour les 22,5 millions complémentaires, que le lancement de l'opération et l'engagement des dépenses d'investissement serait gagé par les recettes nécessaires.

En effet, le concours de Renault est rendu possible par les recettes permises par les cessions foncières envisagées sur les terrains qu'il possède à Boulogne-Billancourt. Il ne sera donc versé que sur les recettes, nettes d'impôt, que lui procurera la cession de différentes emprises foncières, et nous avons focalisé ces recettes sur les terrains d'assiette de la Fondation Pinault et ceux des îlots EE, Q11 et Griffuelhes, qui sont trois îlots épars à l'extérieur du Trapèze.

Les sommes qui seront apportées par Renault en exécution de l'offre se déduiront, bien entendu, de celles que Renault serait le cas échéant conduit à apporter pour l'ensemble de l'opération d'aménagement.

En outre, Renault consent une contribution foncière significative à l'opération en offrant de céder pour 1 symbolique à la ville les terrains, qui serviront d'assiette aux infrastructures publiques, c'est-à-dire la promenade sur berge, le parc, l'accès du pont, etc. Ces infrastructures seront conduites par G3A sous la maîtrise d'ouvrage de la ville, et je formulerai des propositions.

Je vous propose de m'autoriser, dès à présent, à accepter l'offre de concours de Renault, qui prendra la forme d'une convention qui n'est pas tout à fait établie mais qui précisera l'ensemble des principes que je viens d'évoquer.

Je vous demande également de m'autoriser à demander à toutes les collectivités intéressées des subventions

aux taux les plus élevés possibles afin d'alléger l'effort financier qui sera engagé par la Ville à cette occasion.

Vous avez, annexée au projet de délibération, la décomposition de l'offre de concours, s'élevant à 10 M de concours pur et simple et 22,5 M de concours complémentaire garanti, remboursable à Renault dans la limite des participations perçues de la part des constructeurs.

Il faut tout de même ajouter que le total des infrastructures à financer s'élèvera sans doute à 500 M. Il est évident que la participation des promoteurs et de Renault sera supérieure aux 22,5 M indiqués.

Une seule condition est suspensive à cet accord, c'est l'engagement des travaux du nouveau pont offrant l'accès à l'Île Seguin.

Ce projet de délibération sur le pont sera soumis à votre approbation lorsque nous aurons les conclusions de ce concours pour lequel quatre architectes ont été désignés.

Renault souhaite la possibilité d'obtenir une constructibilité minimale de 120 000 m² autour du périmètre défini autour du Pont et de l'avenue.

Cet accord s'inscrit dans le cadre d'une discussion générale, dans lequel G3A a établi un projet de travaux couvrant l'ensemble des équipements collectifs et les infrastructures nécessaires à la mise en valeur de l'ensemble des 52 hectares de Renault, pour 500 M hors taxe.

Cette somme comporte les 65,5 M prévoyant l'accessibilité à l'Île Seguin, permettant le fonctionnement de la Fondation Pinault.

L'accord général de Renault (et de ses promoteurs) sur une participation à hauteur de 500 M n'est pas encore obtenu. Je m'engage à vous le soumettre, en même temps que la présentation du PLU.

L'adoption du PLU s'effectuera avec l'accord de financement et l'adoption d'une ZAC unique, fondement juridique du versement des contributions des promoteurs.

C'est pourquoi je vous demande d'approuver l'offre de concours précise, nous permettant de faire démarrer les travaux d'aménagement de la Fondation Pinault.

Je rappelle que Monsieur François Pinault va dépenser 150 M pour réaliser la Fondation dans laquelle il présentera ses collections personnelles.

Permettez-moi d'insister sur cet effort personnel

important. Dans d'autres opérations, et certaines à proximité de notre Ville, le département ou la Ville financent les murs de la fondation.

Je vous demande d'approuver ce premier accord, qui est un accord de partage 50/50 avec Renault, assorti d'un certain nombre de conditions.

Le calendrier se définit comme suit :

■ avril 2003 : dépôt du permis de construire de la Fondation et délivrance du permis de démolir la partie de l'Île Seguin concernée ;

■ fin 2003 – début 2004 : fin des travaux

■ 2007 : ouverture

Je vous informe que lors du Conseil d'Administration de l'association de Préfiguration de l'Île Seguin qui se réunit demain, nous étudierons des projets visant à valoriser le site et donner à la Fondation des apports culturels et scientifiques complémentaires.

M. Robin, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux :

L'accord trouvé avec Renault pour un partage 50-50 des dépenses d'infrastructures nécessaires à l'installation de la Fondation comprend à la fois une participation financière et la remise gratuite des terrains nécessaires aux infrastructures publiques : promenades sur berge, jardin.

Il est précisé que l'accord financier s'étalera sur plusieurs années. En tout état de cause, il n'y aura pas d'engagement de dépenses avant fin 2003. Les permis de construire sur les parcelles Q11, Griffuelhes, EE, seront à cette date délivrés.

En tout état de cause, d'éventuels recours contre les permis ne remettraient pas en cause l'accord et auraient pour seule conséquence le décalage de versement des fonds.

Ce calendrier, et le bon enchaînement des opérations, permettent d'envisager une ouverture de la Fondation pour 2007. Au débouché du nouveau pont, qui permettra le transfert sur l'île de toutes les nouvelles technologies, sont envisagés un hôtel et un immeuble à destination d'artistes. Avis favorable, les représentants du Groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, Rapporteur de la Commission des Finances :

Il s'agit d'avoir des infrastructures praticables autour de la fondation. Le Groupe @lternance Gauche.Verts a fait part de sa surprise s'agissant des concessions faites par tous les partenaires à Monsieur François Pinault. La

majorité a répondu qu'il était rarissime qu'une personne finance sur ses fonds personnels un musée ouvert au public, et encore plus rare dans notre ville et qu'il convient donc d'accompagner ce projet par des abords plutôt agréables. Avis favorable, le Groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Gaborit :

Nous étudions ce projet en évoquant dans un premier temps la Fondation Pinault, mais nous devinons que Monsieur François Pinault ne pourra ouvrir sa Fondation face à des terrains en chantier. Il souhaitera peut être que la cité scientifique soit construite. Nous sommes donc amenés à traiter ce projet dans sa globalité et non par tranche.

De plus, je trouve anormal que la Fondation Pinault ne participe pas au financement de la passerelle qui ne desservira que la Fondation.

La Fondation Pinault existe-t-elle ? A-t-elle été agréée par le Ministère de l'Intérieur et reconnue comme Fondation d'Utilité Publique ?

M. Fourcade :

La Fondation Pinault n'a pas encore déposé ses statuts et, je le rappelle, la collection appartient personnellement à Monsieur François Pinault. Bien entendu, la Fondation aura une existence juridique lors du dépôt de permis de construire.

M. Gaborit :

J'enregistre que l'on signe un accord avec la Fondation Pinault, qui n'existe pas : juridiquement, c'est intéressant.

M. Fourcade :

Il s'agit de voter sur l'accord avec Renault.

M. Gaborit :

Oui, mais qui est lié à l'installation d'une Fondation qui n'existe que sur le papier. Cela me choque.

M. Fourcade :

Nous aurons la chance d'avoir à Boulogne-Billancourt la première fondation privée créée en France. Cette fondation est entièrement supportée par les ressources personnelles de François Pinault, la collection lui appartient. Il s'engage à financer 150 M de travaux. Ce sont des conditions qui ne sont pas trop léonines, je pense que tout cela est important.

M. Gaborit :

Il ne s'agit pas de cela. Monsieur Pinault a choisi l'île Seguin, et c'est très bien. Je m'en félicite. Pour autant, je ne suis pas prêt à vous donner un feu vert pour n'importe quoi.

Ce qui me choque dans cette affaire, ce sont les conditions résolutoires. Il est très choquant que nous fassions un accord avec Renault, qui a un intérêt majeur dans cette opération, la valorisation de la vente des terrains. Il est choquant que la condition résolutoire soit la "non-obtention de permis de construire pour 63 000 m² d'équipement SHON." Ces permis de construire peuvent être illégaux ou irréguliers.

Je suis désolé, une condition résolutoire n'ayant rien à voir avec l'objet de la convention pose un vrai problème. Que se passera-t-il en cas de recours ?

M. Fourcade :

Ce qui s'est passé pour le Centre Ville, on allongera les délais.

Mme Vouette :

Monsieur le Maire, je suis assez ennuyée par plusieurs points de cette délibération.

Le premier est que la loi prévoit en effet que les communes puissent demander au propriétaire et aménageur une participation financière pour les équipements publics ou une cession gratuite de terrain pour la voirie.

Vous nous présentez le projet de convention entre Renault et la Ville prévoyant argent contre permis de construire, dont un permis sur l'îlot EE. Je ne doute pas qu'une subtilité juridique permette à cette délibération d'être compatible avec la loi de 1993 relative à la prévention de la corruption, à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, mais j'avoue ne pas bien comprendre dans quel cas la transaction se fait en ce qui concerne la parcelle EE, qui ne se trouve d'ailleurs pas, a priori, dans le plan de référence que nous avons voté, ni dans le plan que vous nous avez donné ce soir.

Le deuxième point concerne la parcelle EE, qui fait partie du périmètre visé par l'arrêté préfectoral pour la dépollution des terrains Renault, qui n'est pas terminée. A ce jour, je n'ai pas encore trouvé les résultats d'analyse pour deux de ces sondages.

Je précise quand même que, sur cet îlot EE, il y a eu un atelier de tôlerie et des cuves de fuel. Cela figure dans l'étude des risques, en même temps que la liste des produits notés à rechercher, dont des hydrocarbures, des

organochlorés, etc. On ne connaît pas l'état effectif de cette parcelle.

Il se pourrait que la Ville ne puisse délivrer le permis en respectant les délais réglementaires. La Ville pourrait ne pas pouvoir respecter ses engagements faute d'avoir obtenu les résultats préfectoraux de fin de dépollution. Je rappelle que l'arrêté préfectoral de dépollution est en ce moment au contentieux au tribunal administratif.

M. Fourcade :

De votre fait.

Mme Vouette :

Bien sûr, nous l'assumons totalement. Si cet arrêté est annulé et que des mesures plus strictes sont prescrites, j'aimerais savoir ce qui va se passer si le permis de construire est déjà donné, voire même si la construction est déjà commencée ?

M. Fusina :

Juste une question sur le plan budgétaire et financier : il manque, dans le montage financier de cette opération, des éléments sur l'effort qui incombera au budget de la Ville.

De plus, comme le remarque M. Gaborit, je pense que la 1ère phase, qui concerne une opération d'ordre privé, sera supportée par les boulonnais. L'effort fiscal risque d'être important et le bénéfice sur l'aménagement global de ce projet ne viendra qu'à moyen terme.

M. Fourcade :

Trois réponses à ces interventions tout à fait passionnantes.

Premièrement, concernant le point juridique : lorsque j'ai pris ce dossier il y a 7 ans, la Ville s'orientait vers un projet d'intérêt général dans lequel la Ville aurait vu se créer un certain nombre d'équipements sans pouvoir intervenir.

Après être intervenus et avoir beaucoup discuté avec les dirigeants de Renault et avec le porteur de capital, l'Etat français, nous avons obtenu trois choses : la première est que Renault accepte de se plier au document d'urbanisme de la ville de Boulogne-Billancourt.

Si c'était une opération d'intérêt général, les COS, les hauteurs, etc., n'avaient rien à voir avec le PLU. Regardez vos textes, mon cher.

M. Gaborit :

Un projet d'intérêt général est décidé par l'Etat et non

par une entreprise, fût elle majoritairement détenue par l'Etat.

M. Fourcade :

A qui appartenait Renault à l'époque ? Qui a créé la mission de développement de l'opération Renault, sinon le gouvernement Rocard ? Il faut garder en mémoire l'historique de ce projet.

Deuxièmement, Renault accepte de conserver la propriété des terrains qui ne lui rapportent rien, à la condition que l'on s'accorde sur un programme d'ensemble, que l'opération se fasse dans de bonnes conditions et qu'il y ait un partage des coûts en matière d'infrastructures. C'est sur ce dernier point que nous discutons et c'est la raison pour laquelle j'ai demandé à notre Conseil G3A de faire une étude chiffrée sur l'ensemble des coûts. Nous sommes à 500 Me de coûts, et nous allons envisager un partage que je vous rapporterai devant le Conseil dans quelques mois, lorsque la négociation sera terminée.

Il s'agit d'un investissement privé de Monsieur François Pinault et cela donne un relief considérable à toute l'opération. Il est désormais possible d'envisager pour Boulogne-Billancourt un autre avenir que des patronages ou autres opérations mineures. Il faut trouver un accord pour le financement des infrastructures et c'est cet accord, 50/50 assorti d'un certain nombre de conditions, que je vous propose d'approuver.

La Fondation François Pinault est le déclenchement de cette vaste opération. Plus on retarde ce déclenchement, plus on retarde l'opération, et plus nous risquons que, du fait d'une alternance quelconque, cette opération redevienne d'intérêt national.

Je crois que c'est un bon accord et je souhaite que le Conseil municipal l'adopte.

Enfin, sur les affaires de pollution, dès que je disposerai des documents, Madame Vouette, je vous les ferai parvenir, en tout état de cause, avant la délivrance du permis de construire. J'indique tout de même qu'il ne s'agit pas de construire une école maternelle ou une crèche dans le terrain EE, mais un équipement pour les jeunes, notamment pour les adolescents et les jeunes adultes.

Troisièmement, il y a un problème de délai. J'ai un obtenu un accord de garantie avec le Ministre de la Culture afin qu'il y ait concordance entre le dépôt du permis de construire de la Fondation et l'octroi du permis de démolir, puisque ces deux opérations sont liées.

Enfin, je remercie M. Fusina de s'attacher ainsi aux

problèmes financiers. Il s'agit de 32,5 M étalés sur quatre ou cinq ans. Je pense que nous aurons quand même fini l'année prochaine la réalisation de la piscine-patinoire et, comme l'a très bien dit tout à l'heure M. Monginet, nous avons une réserve d'une dizaine de millions d'euros dans les prochaines années pour pouvoir nous lancer dans cette opération, sans risque majeur pour les finances de la ville.

Je vois qu'elles vous tiennent très à cœur, je vous en félicite. Je ne crois pas qu'il y ait de risques majeurs dans cette opération, qui va s'étaler sur un certain nombre d'années, et je pense qu'à partir du moment où, c'est le dernier point, M. Gaborit, nous pouvons avoir cet accord avec Renault pour le lancement de l'opération François Pinault, nous pouvons avoir des financements extérieurs. Nous n'aurions aucun financement extérieur si nous nous contentions de faire des bureaux et des activités classiques.

A partir du moment où nous faisons une opération de grande importance, nous pouvons avoir un certain nombre de financements extérieurs. Cet élément essentiel est intégré à l'article 3 de la délibération qui me permettra d'essayer d'obtenir des financements extérieurs.

Je ne désespère pas d'en trouver quelques-uns. Cela nous permettrait d'alléger un peu notre participation financière et me permettra de rassurer M. Fusina.

Une opération de telle ampleur suscite de réelles inquiétudes. Mais soyez assurés qu'après avoir passé des jours et des heures à négocier, à discuter avec des experts, des avocats, cet accord obtenu à 50/50, est déjà une réussite dont nous pouvons tous nous féliciter.

Cette délibération, nous permettra de procéder au démarrage de cette opération.

Ont voté pour : 46 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat ((M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goïtia)

Se sont abstenus : 0

La délibération n°8 est adoptée.

9 - OUVRAGES D'ACCES A L'ILE SEGUIN ET AMENAGEMENT DES BERGES - IMPACT HYDRAULIQUE ET LOI SUR L'EAU - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LANCER LES PROCEDURES PREALABLES AUX AUTORISATIONS - RECONNAISSANCES COMPLEMENTAIRES, CONCEPTION ET REALISATION DES DOCUMENTS D'ENQUETE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR PASSER LES MARCHES NECESSAIRES APRES MISE EN CONCURRENCE SIMPLIFIEE - MAITRISE D'ŒUVRE ET MANDAT D'ASSISTANCE - AUTORISATIONS DONNEES AU

MAIRE POUR PASSER APRES APPEL D'OFFRES RESTREINT, UN MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE EN APPLICATION DE L'ART. 74.II.3.D DU CODE DES MARCHES PUBLICS, ET POUR NEGOCIER AVEC G3A UN CONTRAT DE MANDAT D'ASSISTANCE PASSE EN APPLICATION DE LA LOI MOP.

Rapporteur : Mme Pineau

Cette délibération a pour objet d'autoriser le Maire à lancer les procédures préalables aux aménagements divers de l'Île Seguin.

Il convient de lancer les enquêtes, prévues par la loi sur l'eau, pour réaliser les promenades sur berge. Il s'agit d'une promenade basse et d'une promenade haute, toutes deux publiques, et qui permettront, notamment pour la promenade haute, l'accès des services de pompiers.

La Ville a d'ores et déjà lancé une 1ère campagne de relevés topographiques qu'elle va prochainement compléter.

Elle doit lancer des reconnaissances complémentaires afin de préciser la position des éléments actuels de l'Île sous le niveau de l'eau, leur état de conservation et leur capacité de résistance et procéder aux investigations géotechniques.

La Ville doit également faire constituer les dossiers d'études d'impact des ponts et des aménagements de berges, qui devront également présenter les principales autres transformations du site envisagées.

Ces travaux ont été évalués à 21 M TTC, valeur mai 2002. Nous consulterons bien sûr Monsieur Tadao Ando sur la réalisation des murs séparant la Fondation Pinault des promenades basse et haute, mais nous considérons qu'il faut un maître d'ouvrage unique et nous vous proposons la Ville.

M. Robin, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux :

Le représentant de G3A a répondu aux nombreuses questions techniques de la Commission qui se sont concentrées sur la largeur de la promenade basse, considérée comme trop étroite à certains endroits (environ 2,10 m). Les contraintes sont d'ordre technique et réglementaire (obligation de maintenir la largeur du fil d'eau). Des études complémentaires seront néanmoins menées dans la perspective d'un confort maximum. La promenade privée qui reste attachée à la Fondation sera néanmoins ouverte au public aux heures ouvrables de la Fondation et des négociations sont en cours sur ces horaires. Avis favorable, les représentants du Groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Vouette :

L'un des acquis du plan de référence voté le 6 juin dernier par le Conseil municipal était la création d'une promenade publique basse faisant le tour de l'Île Seguin en bord de Seine, une promenade basse.

Suivant les schémas qui nous ont été remis, on peut noter que cette promenade basse sera fortement rétrécie au niveau de la Fondation Pinault. Nous avons déjà soulevé ce point lors des discussions sur le plan de référence, en particulier en raison des difficultés que l'étroitesse du passage soulèvera en cas de croisement de poussettes ou de fauteuils roulants. Comptez-vous imposer un sens giratoire ?

M. Fourcade :

Avez-vous déjà déterminé le sens du sens unique ?

Mme Pineau :

Non, mais je peux répondre. La pointe aval de l'Île Seguin n'est pas très large et la Fondation accueillera tout naturellement des personnes en fauteuils roulants et en poussettes. Il faudra donc choisir entre les allées et venues des uns et des autres.

Ce que nous avons proposé à la Fondation François Pinault, aux Voies Navigables de France et au Port Autonome, c'est de garder un espace suffisant à l'intérieur de la Fondation, ce qui explique qu'aujourd'hui la promenade basse notamment côté nord est étroite. Elle est étroite parce que les Voies Navigables de France nous imposent de ne pas trop mordre sur le domaine public fluvial.

Nous sommes en négociation afin de déterminer dans quelle mesure nous pourrions mordre sur le fleuve, peut-être de un ou deux mètres pour favoriser l'élargissement de cette promenade basse.

M. Gaborit :

L'article 3 vous autorise à négocier avec G3A les termes d'une convention de mandat. Pourquoi ne continueraient-ils pas à travailler avec la Ville dans le cadre de leur contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage ?

M. Fourcade :

Aujourd'hui G3A a été choisi par le Syndicat Mixte.

Dans l'hypothèse où vos inquiétudes sur l'effondrement de cette opération se révéleraient exactes, je vous propose de passer un convention de mandat avec G3A afin d'éviter toute difficulté.

Le fait de prendre en compte, par avance, votre argumentation prouve que, de temps en temps, nous arrivons à nous retrouver....

Ont voté pour : 46 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 8 dont 1 par (M. Gaborit, Mme Claitte, MM. Lescoeur, Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

Se sont abstenus : 0

Ne prend part au vote : 1 (Mme Vouette)

La délibération n°9 est adoptée.

10 - EQUIPEMENTS CULTUELS - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2003 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER UN MARCHE DE TRAVAUX POUR L'EGLISE DE L'IMMACULEE CONCEPTION PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES OUVERT ET, LE CAS ECHEANT, PAR VOIE DE PROCEDURE NEGOCIEE SI L'APPEL D'OFFRES S'AVERE INFRACTUEUX, AINSI QUE TOUT AVENANT AUDIT MARCHE QUI NE NECESSITERAIT PAS L'AVIS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME ET DEMANDER DES SUBVENTIONS - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BL N° 166, SITUEE 63 A 67, RUE DU DOME.

Rapporteur : M. de Vassal

Ce programme de travaux, dont la liste estimative est jointe au projet de délibération, concerne essentiellement la mise aux normes électriques et la sécurisation de l'église de l'Immaculée Conception.

Un bail emphytéotique nous lie à cette église, et cela nous contraint à assurer l'entretien de ce bâtiment jusqu'en 2064.

L'espace situé devant l'église n'est pas clos à l'heure actuelle et des infractions et cambriolages se sont produits. Il est donc envisagé de protéger les abords de l'église par l'installation d'une clôture en bordure de la rue du Dôme.

Par ailleurs, l'installation électrique est vétuste. Il convient de la mettre aux normes, d'installer un dispositif anti-intrusion, se déroulant en deux tranches programmées sur les années 2003 et 2004.

La réfection de la toiture est également envisagée.

Il vous est également proposé de réhabiliter les

vitraux de l'Église Notre-Dame qui est classée.

Nous vous demandons de délibérer sur ces différents points et de donner l'accord au Maire qu'il sollicite pour ces opérations et subventions nécessaires au taux maximum auprès des organismes susceptibles de nous aider.

M. Robin, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux :

La Commission unanime a demandé que soit précisée l'utilisation de l'espace clos créé par la pose de grilles. Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Fourcade :

La question de l'utilisation de cet espace clos est importante. Actuellement cet espace est un parking ouvert et les paroissiens se plaignent de la présence de voitures " ventouses ". Nous prévoyons donc un parking fermé et surveillé, qui sera à la disposition de la paroisse.

M. Lescoeur :

Il se pose tout de même une question, évoquée en commission : pourquoi met-on encore une grille ? Vous couvrez la ville de grilles !

M. Fourcade :

Malheureusement, elles sont souvent utiles.

Ont voté pour : 46 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 1 (M. Lescoeur)

Se sont abstenus : 8 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mmes Claitte, Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

La délibération n°10 est adoptée.

11 - COMMUNICATION SUR LES ELECTIONS DES PARENTS D'ELEVES AUX CONSEILS D'ECOLES.

Rapporteur : M. Duhamel

Je vous présente rapidement les résultats de l'élection des représentants des parents d'élèves aux Conseils d'école. Je n'ai pas besoin de vous décrire le rôle des Conseils d'école, la plupart d'entre vous y siègent.

La participation a été légèrement en hausse, de l'ordre de deux points, cette année par rapport à l'année précédente. Les résultats démontrent une assez grande stabilité entre les deux grandes fédérations, la P.E.E.P. et la F.C.P.E., la Fédération Autonome et les parents dits " indépendants " qui ne se sont regroupés dans aucune structure. La P.E.E.P. a progressé en voix (+1 point); elle est passée de 45,7% à 46,3%. Elle obtient quelques sièges supplémentaires. La F.C.P.E. a légèrement diminué en pourcentage et a perdu quelques sièges.

On note également un léger tassement de l'Association des autonomes et une légère progression du côté des indépendants. En nombre de sièges, la P.E.P. en gagne 9, la F.C.P.E. en perd 13, les indépendants en gagnent 2 et la Fédération Autonome en perd 1.

Il est donné acte à M. Duhamel de sa communication.

12 - REVISION DE LA SECTORISATION DES ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES.

Rapporteur : M. Duhamel

Je vous présente le dispositif de révision de la sectorisation maternelle et élémentaire pour l'ensemble des écoles de Boulogne-Billancourt.

Il y a plusieurs raisons à cette révision.

La première : l'avancement des travaux de la Cité de l'enfance, qui comportera l'école dite, pour l'instant, du Centre ville. Cette école ouvrira ses portes dans le courant de l'année scolaire 2003-2004. Il faut préfigurer le secteur sur lequel elle sera implantée dès la rentrée 2003. Nous devons constituer un nouveau secteur, qui va se faire par prélèvements sur les secteurs voisins.

La deuxième : j'ai évoqué à plusieurs reprises l'évolution de la démographie scolaire à Boulogne-Billancourt, en particulier dans nos écoles élémentaires, ainsi que la montée en charge de certaines d'entre elles jusqu'à un point limite. Je pense en particulier à l'école Denfert-Rochereau. La révision de la sectorisation pour les écoles élémentaires est la première réponse au déséquilibre démographique que nous constatons aujourd'hui dans notre carte scolaire.

La troisième : Certains parents se plaignent, à juste titre, de la difficulté que constitue, sur un trajet domicile-école, la traversée de la Route de la Reine ou des avenues Edouard Vaillant et Général Leclerc.

Nous souhaitons essayer, autant que faire se peut, de limiter les trajets domicile-école qui passent par l'un de ces axes. Nous ne sommes pas encore parvenus au bout de l'exercice. Il devra être prolongé lorsque nous aurons

de nouvelles étapes à franchir, notamment à l'occasion de la création de la nouvelle école élémentaire en bordure de la Route de la Reine. Toutefois, nous avons obtenu quelques améliorations dans le projet de sectorisation qui vous est présenté.

S'agissant de la méthode : j'ai procédé avec le concours des services de la ville de la manière la plus concertée possible avec toutes les parties prenantes. Les principes que je viens d'évoquer ont fait l'objet d'une validation avec les trois fédérations de parents d'élèves. Ensuite, le projet a été établi sur la base de simulations que nous pouvions réaliser avec un outil logiciel permettant de déterminer, école par école, l'évolution des effectifs en fonction des modifications de leur territoire. Ces projets de cartes ont été présentés, d'une part en groupe de travail, aux fédérations de parents d'élèves et, d'autre part, par notre inspectrice départementale, Mme Cresson, aux équipes de direction et d'enseignants des écoles concernées.

Après un premier échange avec les parents et les enseignants, nous avons effectué un certain nombre de modifications afin de tenir compte des propositions, des suggestions qui nous étaient faites. Nous nous sommes revus une deuxième fois dans chacune de ces enceintes pour nous assurer de la complète cohérence du programme. Pour finir, j'ai présenté ces projets à l'ensemble des représentants des parents dans les Conseils d'école lors d'une réunion qui s'est tenue à l'espace Landowski, le 5 décembre dernier.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que les conséquences de cette sectorisation ne se feront sentir que progressivement. Il n'est naturellement pas question d'aller chercher des enfants déjà inscrits dans une école maternelle ou élémentaire au motif qu'ils relèvent dorénavant d'une autre, en raison de la modification des frontières. Il est bien évident que ceux qui sont déjà inscrits, sauf demande expresse des parents, resteront dans leur école de rattachement. En revanche, les nouvelles générations inscrites soit en école maternelle soit en CP à l'occasion de la rentrée 2003, seront dirigées vers les nouveaux établissements de rattachement.

Mme Philip, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La Commission a écouté avec attention les explications du Maire adjoint qui a effectué, à l'aide de cartes détaillées des secteurs, une explication rappelant les trois objectifs qui viennent de nous être précisés. En veillant d'abord à éviter la surpopulation de certaines écoles, souvent due aux dérogations nombreuses au fil des années, et ensuite à atténuer les traversées par les enfants des grands axes Route de la Reine, Edouard Vaillant et Général Leclerc. Ce dispositif ne conduira pas à désins-

crire les enfants ou à leur demander de changer d'école. La sectorisation ne jouera que pour les nouveaux inscrits et l'évolution se fera au fur et à mesure des générations. Cette révision s'est faite en concertation avec l'Education Nationale et est tout à fait approuvée par l'inspectrice d'Académie et les fédérations de parents d'élèves.

Où se trouvera la nouvelle école ? Précisément sur l'espace attenant au terrain Maître Jacques, aujourd'hui occupé par la concession Peugeot. La ville souhaite l'acquérir. L'équipement sportif attenant à l'école sera édifié sur le terrain Maître Jacques.

La deuxième question concerne le secteur du sud de la ville, notamment pour les classes maternelles. Certaines zones n'étaient pas rattachées à une école, et les parents avaient le choix entre deux écoles. La révision ne change rien à cela car les doubles secteurs n'ont pas été modifiés, sauf réintroduction de certaines rues qui n'appartenaient à aucun secteur. Avis favorable unanime.

Mme Goitia :

C'est une très bonne chose que la sectorisation permette d'éviter aux enfants de traverser des grands axes. Toutefois, il me paraît important de veiller à sécuriser au maximum les carrefours situés près des écoles. Plusieurs parents m'ont fait part de leur inquiétude concernant celui qui se trouve à l'angle de l'avenue du Général Leclerc et de la rue de Billancourt, qui présente une véritable anomalie. En effet, pour traverser l'avenue du Général Leclerc, il faut en tout et pour tout 11 secondes, et quand on arrive à la moitié du passage, les enfants se mettent à courir pour gagner l'autre côté de l'avenue. Je cite cet exemple que je connais bien, mais je pense que ce serait intéressant de pouvoir veiller à la sécurisation de l'ensemble des carrefours à proximité des établissements scolaires.

M. Richard :

Mme Goitia a raison. C'est la deuxième année que nous votons un budget dans lequel aucune amélioration de carrefour n'est prévue. Nous approuverons cette délibération sur la sectorisation scolaire, puisqu'elle a fait l'objet d'une concertation très large avec les différentes fédérations et le Ministère de l'Education nationale. A l'occasion de cette importante étude, il me paraît essentiel de ne pas omettre d'ajouter ce qui devrait être un objectif qui n'a pas été évoqué : la mixité sociale au sein des établissements scolaires.

Mme Claitte :

Je m'associe aux remarques de mes deux camarades et Mme Vouette, dans une délibération précédente, avait justement parlé de ce carrefour.

Je souhaiterais remercier M. Duhamel pour les documents fournis en annexe, qui contiennent la liste de ces modifications. Il les a mises en caractère gras, il est donc plus facile de retrouver ces transformations. Il me paraît intéressant de généraliser cette méthode afin de faciliter la lecture des documents présentés en Conseil municipal.

M. Duhamel :

Les carrefours constituaient l'essentiel des observations.

A M. Richard, je répondrai très clairement que, non, je n'ai pas mis la mixité sociale dans les objectifs de la sectorisation. Ce que vous évoquez résulte du tissu urbain. L'objectif n'est pas de découper des secteurs en lanières ou en zigzags qui tiendraient compte de tel ou tel rattachement de catégories socioprofessionnelles. La sectorisation permet de créer un équilibre des établissements scolaires en termes de nombre d'enfants scolarisés et de proximité pour réduire et faciliter au maximum le trajet entre le domicile et l'école. Ce n'est pas à travers l'outil de sectorisation scolaire que l'on peut mettre en œuvre cet objectif de mixité sociale.

M. Fourcade :

Je réponds aux observations portant sur les carrefours.

Nous avons, dans le cadre du contrat de plan négocié par Mme Pineau, obtenu un accord important de l'État et de la Région pour améliorer la traversée de la RN 10. Ce programme est toujours en cours. Il est clair que, dès que la D.D.E. voudra bien considérer cette voie comme un boulevard urbain et non pas comme une route nationale destinée à permettre aux voitures d'aller très vite, nous arriverons à faire des progrès.

Pour l'instant, la négociation est difficile parce que les ingénieurs ont un peu de retard au niveau de la compréhension de ces problèmes urbains. Je ne doute pas que l'on arrive à quelques résultats dans les prochains mois.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13 - PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES POUR L'ANNEE 2003 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER TOUTE CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DES COMMUNES RESIDENTES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT DU PREMIER DEGRE SITUEES SUR LE TERRITOIRE DE BOULOGNE-BILLANCOURT.

Rapporteur : M. Duhamel

Il vous est proposé de le reconduire au taux que vous aviez adopté l'an dernier, c'est-à-dire 625,04 €. Il s'appliquera sur l'année scolaire 2002-2003 pour les deux derniers trimestres et sur l'année scolaire 2003-2004 pour le premier trimestre de la prochaine année scolaire : il s'agit d'une pure reconduction.

Mme Philip, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

Il a été demandé combien d'écoles privées hors contrat se trouvaient à Boulogne-Billancourt. A notre connaissance, il en existe une seule située rue d'Aguesseau, qui n'a pas de relation avec la Ville. Avis favorable unanime.

Mme Zazzali, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14 -ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET EQUIPEMENTS DE LA JEUNESSE - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE L'ANNEE 2003 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER UN MARCHE DE MISE AUX NORMES DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'ECOLE MATERNELLE LAZARE HOCHÉ PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES OUVERT ET, LE CAS ECHEANT, PAR VOIE DE PROCEDURE NEGOCIEE SI L'APPEL D'OFFRES S'AVERE INFRUCTUEUX, AINSI QUE TOUT AVENANT AUDIT MARCHE QUI NE NECESSITERAIT PAS L'AVIS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME ET DEMANDER DES SUBVENTIONS.

Rapporteur : M. Duhamel

Je tiens à attirer votre attention sur l'ampleur du budget d'investissement consacré aux affaires scolaires dans le budget 2003. Il se compose, d'une part d'opérations identifiées - l'école Centre ville, l'opération de restauration Sèvres Galliéni, la restructuration de l'école Thiers - , d'autre part d'un programme de travaux diffus dans l'ensemble de nos établissements scolaires.

Cette masse d'investissements atteint en crédits de paiement la somme 5,650 M € au budget primitif 2003, à comparer à une dépense de même nature au titre de 2002, de 4,636 M € .

J'appelle votre attention sur l'importance de l'effort que cela constitue dans un contexte budgétaire évoqué tout à l'heure et qui n'est pas nécessairement simple. Ceci pour marquer à quel point le Maire a souhaité que

la fonction scolaire de la ville, qui est une fonction de base dans une collectivité comme la nôtre, soit soutenue et illustrée dans nos choix d'investissements.

Cette délibération comporte 1 650 000 d'opérations diverses, qu'elles soient centrées sur les questions de sécurité, d'amélioration du confort de la vie scolaire à travers les cours, les jeux ou sur le réaménagement des espaces intérieurs. Elle permettra de traiter la plus grande partie des priorités évoquées dans les Conseils d'école des différents établissements.

Nous avons, d'une part une masse importante consacrée à de grosses opérations, d'autre part un programme d'investissements diffus soutenu, puisqu'il est en augmentation lui-même de 10% par rapport à l'année précédente. Nous ne sacrifions pas le patrimoine existant aux grosses opérations, nous réussissons à avancer sur les deux points. Je n'entre pas dans le détail de la délibération qui présente, école par école, la programmation proposée.

Avis favorable de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux et de la Commission des Finances

M. Fourcade :

Certains ont évoqué ce soir d'un recul des investissements. Je crois que nous n'aurons jamais consacré autant d'argent aux investissements en matière scolaire. Nous considérons tous ici que le développement de la partie scolaire de la ville est une de nos missions prioritaires. Certains déplorent l'absence de priorité dans notre budget. Vous avez ici la démonstration du contraire.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15 - AMENAGEMENT D'UNE VOIE NOUVELLE RELIANT LA RUE DU POINT DU JOUR ET LA RUE HEINRICH - ENGAGEMENT DE REALISATION DE CETTE VOIE NOUVELLE - APPROBATION DU PROGRAMME ET DES DELAIS DE L'OPERATION.

Rapporteur : Mme Pineau

Cette délibération concerne un confetti Renault, l'îlot Q11, qui servait autrefois d'emprise au collège Jean Rostand.

Nous avons déjà passé une délibération pour scinder cette parcelle appartenant à Renault, qui a été ensuite cédée à la ville le 3 mai 2002. Nous avons conservé 1000 m² environ de cette parcelle pour réaliser la future voie nouvelle qui permettra de relier la rue du Point du Jour à la rue Heinrich. Nous avons désigné l'architecte de l'agence CCP Architecture pour l'aménagement de cette

voie. Vous avez le projet d'aménagement, une voie à sens unique de 4 m de large avec des trottoirs de 2,5 m et une plantation d'alignement.

Ont voté pour : 46 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

La délibération n°15 est adoptée.

16 - PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE DU VAL DE SEINE : AVIS SUR LES MODALITES DE CONCERTATION PROPOSEES PAR LE STIF.

Rapporteur : Mme Pineau

Cette délibération concerne le futur tramway qui devrait traverser la ville et qui rentre dans un projet global d'amélioration des transports en commun sur le territoire de la ville.

Ce projet doit, d'une part mieux rationaliser à court terme le circuit des bus qui traversent notre ville, d'autre part privilégier à moyen terme le maillage entre les transports en commun de la rive gauche, le tram du Val de Seine, et les transports en commun de la rive droite de Boulogne-Billancourt, les lignes 9 et 10 du métro.

Dans le cadre du Syndicat Mixte du Val de Seine, nous avons envisagé de dédoubler le tramway de la rive gauche, qui serait venu rejoindre la place Marcel Sembat avant de repartir sur le rond-point Rhin et Danube. Il s'est avéré que ce système était inadapté aux rues étroites de notre ville. Nous avons donc commencé à réfléchir, en liaison avec la Région et le STIF, à un projet de tramway plus léger, sur pneu.

Le trajet consisterait à passer sur le pont Daïdé, et de traverser le futur parc des terrains Renault, afin de rejoindre la place Jules Guesde. A partir de là, nous avons quatre tracés alternatifs entre la place Jules Guesde et la place Marcel Sembat, dont deux ont notre préférence. Nous allons soumettre les quatre projets à la concertation auprès de l'ensemble des Boulonnais : l'un passerait par la rue des Longs Prés, l'autre par le boulevard Jean Jaurès, un autre par la rue des Quatre Cheminées et le quatrième par la place Bir Hakeim.

Au nord de la place Marcel Sembat, nous réfléchissons à deux tracés alternatifs. Un tracé par l'avenue André Morizet, qui rejoindrait de façon directe le Rond-point Rhin et Danube, et un autre qui passerait par le boulevard Jean Jaurès.

J'ai déjà eu l'occasion d'animer, avec Mlle Cardetas,

M. Cohen et Mme Alain, des réunions de présentation de ce projet, aussi bien sur le plan des tracés que des matériels. Cependant, aujourd'hui, le Conseil d'administration du STIF du 10 octobre dernier ayant pris en considération ce projet de tramway présenté par le Syndicat Mixte du Val de Seine, nous nous inscrivons désormais dans une concertation officielle qui sera lancée par le STIF dont vous avez les modalités précisées dans la délibération, et nous allons pouvoir faire une exposition, tenir des réunions publiques, lancer des prospectus pour que la population soit le mieux informée possible de notre projet.

Nous sommes très heureux de voir que le STIF a pris en considération notre projet. Nous nous battons avec M. Sirven-Vienot pour que ce projet soit inscrit dans le Contrat de Plan révisé en 2003.

M. Robin, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux :

Il a été précisé que le plan transmis à la Commission représente les options étudiées à ce jour afin d'être mises en débat lors de la concertation. Avis favorable, les représentants du groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Gaborit :

Si l'on souhaite disposer d'un tram structurant, il me paraît plus cohérent qu'il passe par le boulevard Jean Jaurès, au sud et au nord de la place Marcel Sembat. Ce choix impliquerait qu'il n'y ait plus de stationnement sur cet axe, sauf pour les véhicules de livraison.

Ce tracé aurait un effet dynamique pour la population, qui pourrait ainsi se rendre sans difficulté sur la principale avenue commerçante de la ville, contrairement au tracé par l'avenue André Morizet, certes plus court, mais qui est déjà desservi par la ligne 126.

Je suis satisfait de constater que mes idées progressent, avec la prolongation de la ligne 9 du métro. Je suis persuadé que le métro est indispensable pour réaliser le transport est-ouest, qui n'existe pas, et que le tram ne résout pas, puisque c'est un trajet nord sud.

M. Richard :

Nous sommes heureux de constater que des idées qui sont les nôtres avancent et peuvent être largement partagées sur ces bancs.

La question de son financement demeure. S'il est vrai qu'il y avait au Contrat de Plan 2000/2006 des crédits inscrits pour les études, la question est de savoir ce qu'il en sera des crédits pour le financement de ce tramway ?

Les gens ignorent son calendrier. Ces crédits seront-ils obtenus dans un Contrat de Plan ultérieur ? Dans ce cas, j'ai des craintes devant les coupes fortes décidées par les parlementaires de l'UMP concernant le budget du STIF. Il s'agissait sûrement d'une manœuvre afin de remettre en cause les projets de développement de transports urbains à Paris souhaités par M. Delanoé.

Je souhaiterais avoir des engagements ou des informations sur les dates et les modalités de financement des infrastructures du tramway.

M. Fourcade :

Dans l'exposition que nous ferons à partir du débat sur le PADD au mois de janvier, nous présenterons tous les trajets possibles, y compris celui que vous avez développé, M. Gaborit. Mais cela veut dire qu'il faudrait mettre le boulevard Jean Jaurès en zone piétonne et avoir là, comme à Grenoble ou à Nantes, une zone tramway piéton. C'est un grand sujet qui fait partie des innovations importantes.

Quant au problème du Contrat de Plan, je vous suggère de nous laisser négocier avec l'Etat et la Région. Après cette négociation, on pourra vous donner des informations sur le calendrier.

Mme Pineau :

Dans le cadre de la révision du Contrat de Plan, nous allons demander l'inscription des premiers crédits d'investissement. Il est évident que le projet du tramway de Boulogne-Billancourt n'avait que des crédits d'études dans la première partie du Contrat de Plan 2000, tout simplement parce que nous n'étions pas très avancés. Grâce aux études menées par la RATP, nous avons avancé plus vite sur notre projet que d'autres projets de la région parisienne. C'est dans ce cadre-là que nous souhaitons avoir des inscriptions dès 2003.

M. Fourcade :

Je me permets de vous signaler que la diminution demeure très faible par rapport à l'ensemble.

M. Gaborit :

Ce n'est pas un très bon signe politique pour les transports en commun.

M. Fourcade :

Le Gouvernement ayant eu le courage d'annoncer une diminution des recettes prévisible, il fallait bien faire un certain nombre d'économies pour pouvoir éponger les 700 millions de recettes en moins. C'est un exercice

budgétaire toujours difficile, mais qui est destiné à dissiper les illusions.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17 - ACQUISITION AMIABLE DE BIENS IMMOBILIERS 92, RUE D'AGUESSEAU - AFFAIRE SCI DU 92, RUE D'AGUESSEAU - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : Mme Bruneau

Cette délibération concerne l'acquisition amiable de biens immobiliers au 92, rue d'Aguesseau. Il s'agit en l'occurrence d'acquérir un lot de copropriétés qui concerne un local commercial et ses dépendances. Un accord a été entériné par l'assemblée de la SCI et a été conclu au prix de 152 450 €. Il vous est donc proposé de procéder à l'acquisition amiable de ce lot de copropriétés et d'autoriser le Maire à signer les actes authentiques afférents.

Sur avis favorable de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux et de la Commission des Finances, la délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18 - CESSION DU PATRIMOINE PRIVE DE LA VILLE - IMMEUBLE 60, BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE - IMMEUBLE 98-100 RUE D'AGUESSEAU - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : Mme Bruneau

Il s'agit de deux cessions du patrimoine privé de la ville.

D'une part, une cession par adjudication qui concerne un logement de type 2, situé au quatrième étage de l'immeuble en copropriété du 60 boulevard de la République, acquis par la ville par préemption en décembre 1993 au prix de 47 259,20 €. Les services fiscaux estiment aujourd'hui sa valeur vénale à 81 800 €. Il vous est proposé d'autoriser cette vente par adjudication par la Chambre des Notaires de Paris.

D'autre part, une cession amiable qui concerne un logement du type 1 situé dans l'immeuble en copropriété au 98/100 rue d'Aguesseau, acquis par la ville par préemption en mars 91, au prix de 44 271,19 €. Il vous est aujourd'hui proposé d'autoriser cette cession amiable sur la base d'un accord trouvé entre les parties au prix de 39 204 €.

Mme Philip, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

Avis favorable.

Mme Zazzali, Rapporteur de la Commission des Finances :

Le groupe @lternance Gauche.Verts s'étonne de la vente du 22 m² qui pourrait convenir en cas d'urgence. Il s'inquiète aussi du prix relativement bas qui est proposé. La majorité a répondu en précisant que le choix initial avait été de vendre cet immeuble par lots, car il nécessitait une lourde réhabilitation. Quant au prix, il est fixé par les Domaines. Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts ayant voté contre.

Mme Goïtia :

Depuis novembre 1996, je crois, vous vous êtes lancé dans la cession de logements appartenant au patrimoine privé de la ville. On atteint le nombre de 66 logements cédés. Je pense qu'au regard de la situation de pénurie que nous vivons en matière de logement social, cette vente systématique est incompréhensible et insupportable.

J'insiste, parce que vous connaissez autant que moi la multiplicité des cas les plus dramatiques, les plus urgents, des personnes qui attendent des logements. Je n'en citerai qu'un : celui d'une famille boulonnaise inscrite depuis 18 ans pour un 2 pièces et à qui on propose un relogement à Malakoff. Le 2 pièces que vous cédez aurait été bien accueilli.

M. Richard :

Je tiens à rappeler que le choix initial de la ville a été d'acheter de nombreux appartements dans le 98/100 rue d'Aguesseau. On peut s'inquiéter de l'intérêt financier pour la ville d'acheter un appartement en 1991 pour une somme de 44 271 € et de le revendre 11 ans plus tard 39 204 €. Quand on connaît l'évolution de l'immobilier en région parisienne, on demeure perplexé.

M. Fourcade :

La ville n'est pas faite pour loger l'ensemble des demandeurs de logements sociaux. Je préfère vendre sur le marché tous les appartements vacants dans des immeubles dans lesquels il y a un ou deux appartements qui ne servent à rien, afin de dégager de l'argent pour faire des subventions foncières, pour créer des bâtiments et des logements nouveaux, qui correspondront aux besoins réels de la population.

Nous ne sommes pas une municipalité de type collectiviste. Nous avons pris la décision de vendre, et nous réemployons cet argent dans des programmes en cours.

Mme Goïtia :

Et la mixité sociale?

M. Fourcade :

La mixité est une conception qui, hélas, n'a cours nulle part. Je comprends votre émotion, mais cela ne nous empêchera pas de continuer cette politique de cession du patrimoine privé, dont nous utilisons les produits pour développer notre programme de logements sociaux.

Quant au cas que vous avez signalé, vous ferez une fiche pour Mme Lebon qui essaiera de voir où en est ce dossier pour cette dame que l'on veut envoyer à Malakoff.

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goïtia)

Se sont abstenus : 0

La délibération n°18 est adoptée.

19 - PERSONNEL COMMUNAL - MISSIONS LIEES A DES BESOINS SPECIFIQUES ET TRANSITOIRES - RECRUTEMENT D'UN AGENT PAR VOIE DE MISE A DISPOSITION - CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS - DISPOSITIONS DIVERSES RELATIVES A LA REMUNERATION DU PERSONNEL.

Rapporteur : Mme Bruneau

Cette délibération a pour objet trois points distincts.

1°) Elle concerne l'extension de l'indemnité dite de préfecture aux agents relevant de la filière sportive, agents titulaires et stagiaires du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives, dans la limite de 80% du montant maximal autorisé, pour tenir compte de la spécificité des conditions de travail de ces agents.

2°) Elle concerne le recrutement d'agents répondant à des besoins spécifiques ou occasionnels, en l'occurrence trois recrutements individuels. Tout d'abord, le recrutement d'un emploi de Directeur adjoint auprès du Directeur de l'Administration générale et du patrimoine municipal. Ensuite, le recrutement, pour une période d'un an, d'un emploi chargé de rationaliser les procédures de mandatement et de règlement des factures. Enfin, le recrutement d'un responsable de la communication événementielle et institutionnelle au sein de la Direction de la communication.

Par ailleurs, un ensemble de recrutements correspondant à des besoins saisonniers ou occasionnels, vous est proposé, notamment pour le fonctionnement des centres de vacances à l'occasion des classes d'environnement, et

pour la surveillance et le nettoyage des squares. Aujourd'hui, dans le contexte du départ des personnels recrutés sous contrat emploi jeune, nous avons des manques réels : une personne pour la définition d'une politique sportive à titre occasionnel pour six mois, et deux personnes de grande compétence pour les travaux concernant le projet du tramway et l'élaboration d'un projet de collecte pneumatique des déchets.

3°) L'approbation des dispositions relatives à la rémunération du personnel. Il vous est proposé d'instituer un dispositif d'indemnisation des stagiaires accueillis dans les services en vue d'études ou d'exécution de missions opérationnelles et d'accepter le versement d'indemnités aux stagiaires issus de l'enseignement supérieur, dont le montant serait indexé sur le montant du SMIC dans la limite de 50% de celui-ci.

Mme Philip, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

A une question sur le remplacement des emplois jeunes il a été répondu que le dispositif de recrutement est transitoire sur trois mois, car une réflexion de fond sur ce sujet est engagée. Il a été précisé que l'indemnité des éducateurs sportifs concerne une quinzaine de personnes. Une troisième question a concerné la collecte pneumatique des déchets. Avis favorable.

Mme Zazzali, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable.

M. Gaborit :

Nous avons plusieurs problèmes. On se demande si ce que vous avez inscrit, à notre demande, n'est pas devenu une clause de style. On sait très bien qu'il peut y avoir des candidats dans le statut, il suffit de s'en donner les moyens et de faire un peu de publicité dans les journaux lus par les agents territoriaux. Généralement, quand vous nous soumettez ce type de délibération, le recrutement a déjà été effectué.

Ma deuxième inquiétude est le turn-over des directeurs adjoints : j'aimerais disposer d'un tableau relevant leur durée en poste.

Troisièmement, je souhaiterais disposer de renseignements sur le CNASEA, faut-il conclure avec cet établissement public une convention de mise à disposition ?

Quatrièmement, un responsable de la communication événementielle et institutionnelle au sein de la Direction de la communication n'est pas un journaliste. Si j'admets que l'on recrute un journaliste hors statut,

cela ne se justifie pas au cas d'espèce. J'observe beaucoup d'hypocrisie.

M. Fourcade :

Vous estimez, lorsqu'il y a une mission à réaliser, que l'on doit recruter un fonctionnaire que l'on va garder 37,5 ans. J'estime préférable, quand on a une mission de courte durée, d'essayer de trouver un stagiaire ou un contractuel que l'on va garder quelque temps. Avec la théorie que vous développez, nous nous trouvons 10 ans après avec 30, 40 ou 50 personnes en plus, qui peut-être n'ont pas suivi tous les éléments de formations nécessaires. Donc je préfère recruter des agents répondant à des besoins spécifiques ou occasionnels pour des missions de courte durée.

M. Fusina :

C'est le fonctionnaire que vous êtes qui dit cela !

M. Fourcade :

J'ai été fonctionnaire 18 ans, je connais les joies de cette fonction. J'ai même géré de très grandes administrations, où j'ai pu constater ce type de problème. Des éléments de réponse vous seront donnés sur le CNASEA.

M. Richard :

Il faudrait aussi que les comptes-rendus des débats de Commission soient plus conséquents. Par ailleurs, je pense que nous avons besoin d'ingénieurs sur les questions d'urbanisme, de programmation et de collecte des déchets pour l'aménagement des terrains Renault sur des périodes supérieures à six mois.

Ce qui m'inquiète un peu, c'est que l'on a approuvé, en vertu de la délégation générale que vous avez du Conseil, les frais de recrutements (22600 €), alors qu'une annonce dans un journal spécialisé permet le plus souvent le recrutement d'agents de catégorie A.

M. Fourcade :

Vous êtes pour l'intangibilité et le maintien dans la Fonction publique. Vous confondez service public et Fonction publique.

Mme Bruneau :

Je réponds à M. Gaborit pour lui dire que les statuts du CNASEA prévoient qu'une convention soit signée dans le contexte d'un détachement tel qu'il est opéré.

La délibération n°19 est adoptée à l'unanimité.

20 - ETABLISSEMENTS CULTURELS - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2003 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME - DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Rapporteur : M. Sorman

Cette délibération est une sorte de cadre d'action pour les équipements culturels dans l'année qui vient, et je vous invite à vous reporter à l'annexe.

Le but de cette délibération est de permettre au Maire d'engager sans tarder des demandes de subventions et d'autorisations d'urbanisme pour accélérer ces travaux. Ils s'organisent autour de deux principes : la sécurité, la mise aux normes ou l'entretien de bâtiments relativement anciens.

Concernant les innovations, permettez moi d'en souligner une seule, qui concerne l'espace Landowski qui reçoit quotidiennement environ 1 500 personnes. La principale déficience de cet espace est évidemment la signalétique. Parmi les principales innovations que vous trouvez listées en annexe, j'attire votre attention sur l'effort que nous ferons sur la signalétique de l'espace Landowski.

Sur avis favorable de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux et de la Commission des Finances, la délibération n°20 est adoptée à l'unanimité.

21 - SA D'HLM LOGIS-TRANSPORTS - DEMANDES DE GARANTIES COMMUNALES POUR TROIS EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL MAXIMUM DE 3 400 000 DESTINEES A FINANCER L'ACQUISITION DE 41 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES 16/16BIS, RUE HEINRICH - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE GARANTIES COMMUNALES D'EMPRUNTS AVEC LA SA D'HLM LOGIS-TRANSPORTS ET POUR INTERVENIR AUX CONTRATS DE PRETS.

M. Fourcade :

Justement nous avons des utilisations de crédits pour des logements sociaux. C'est la réponse à Mme Goitia. Nous vendons un peu et nous essayons de réemployer pour avoir des opérations plus vastes.

Rapporteur M. Monginet :

Il s'agit d'une demande de garantie déposée par la société d'HLM Logis-Transports pour la construction de logements sociaux 16-16bis rue Heinrich. Deux opérations sont prévues, l'une de 39 logements et l'autre de 40 logements. Seule l'opération des 39 logements PLUS et des deux logements PLAI fait l'objet de la présente délibération.

Il est demandé de garantir trois emprunts d'un montant maximum de 3,4 M sous la forme de trois prêts :

- un prêt d'acquisition du foncier PLUS de 1 350 000 à 4,20% sur 50 ans,
- un prêt d'acquisition des logements PLUS de 1 700 000 , à 4,20% sur 35 ans,
- un prêt destiné à l'acquisition des logements PLAI de 350 000 à 3,70% sur 35 ans.

Mme Philip, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

Il a notamment été demandé pourquoi seule l'opération des 39 logements était concernée. La réponse n'a pas été apportée en Commission. Avis favorable unanime.

M. Monginet :

A ma connaissance, il n'y a eu de demande que pour cette opération.

Mme Zazzali, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable unanime.

M. Fourcade :

Il s'agit d'une garantie pour des HLM Logis-Transports, filiale de la RATP.

La délibération n°21 est adoptée à l'unanimité.

22 - S.A. DE GERANCE JEANNE D'ARC - DEMANDES DE GARANTIES COMMUNALES POUR QUATRE EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL MAXIMUM DE 6 400 000 DESTINÉS A FINANCER L'ACQUISITION DE 106 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS 10, RUE BARTHOLDI - 2, RUE DU PARC ET 1, RUE DU COMMANDANT GUILBAUD - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS DE GARANTIES COMMUNALES D'EMPRUNTS AVEC LA S.A. DE GERANCE JEANNE D'ARC ET POUR INTERVENIR AUX CONTRATS DE PRÊT.

Rapporteur : M. Monginet

Il s'agit de demandes de garantie communale pour quatre emprunts, d'un montant total de 6 400 000 , qui concernent trois opérations de transformation d'immeubles anciens : 28 logements situés 10 rue Bartholdi, 22 logements situés 2 rue du Parc, et 56 logements situés 1 rue du Commandant Guilbaud. Les prêts sont à contractés auprès de deux organismes : la Caisse des Dépôts et Dexia.

- la Caisse des Dépôts pour les 56 logements du 1 rue du Commandant Guilbaud, qui nécessitent un prêt

PLUS de 2 900 000 à 4,20% sur 35 ans et un prêt PLAI de 200 000 à 3,70% sur 35 ans.

- Dexia Crédit Local de France pour l'opération des 28 logements rue Bartholdi, qui nécessite un prêt PLS de 1 900 000 à 4,63% sur 30 ans et pour l'opération des 22 logements situés rue du Parc, un montant PLS de 1,400 M à 4,63% sur 30 ans.

Mme Philip, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

Nous avons appris que 17 logements sont réservés pour la ville dans ce programme. Avis favorable unanime.

Mme Zazzali, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable unanime.

M. Fourcade :

Les droits de réservation de la ville concernent 17 logements. C'est donc une opération intéressante pour obtenir davantage de logements.

Je signale que nous traitons avec une filiale de la ville de Paris, ce qui montre notre ouverture d'esprit. Une centaine de logements vont être transformés en logements sociaux dans des quartiers qui n'en comprennent pas beaucoup, et c'est comme cela que nous envisageons la mixité sociale rue du Commandant Guilbaud et rue Bartholdi.

La délibération n°22 est adoptée à l'unanimité.

23 - MARCHES D'APPROVISIONNEMENT - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2003 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHÉ DE FLOCAGE DES LOCAUX SOUS-JACENTS DU MARCHÉ ESCUDIER PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES OUVERT ET, LE CAS ÉCHEANT, PAR VOIE DE PROCÉDURE NEGOCIÉE SI L'APPEL D'OFFRES S'AVÈRE INFRACTUEUX, AINSI QUE TOUT AVENANT AUDIT MARCHÉ QUI NE NECESSITERAIT PAS L'AVIS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME - DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Rapporteur : M. Monginet

Nous vous présentons le programme de travaux dans les marchés d'approvisionnement pour l'année 2003. Ils concernent, d'une part le marché Escudier, avec des traitements des cloisons coupe-feu, la réfection d'évacuations sanitaires, l'installation de points d'eaux et des travaux sur le réseau d'incendie, d'autre part le marché Billancourt, avec la mise en conformité de l'alarme

incendie, la création de vestiaires, le remplacement de portillons défectueux et l'installation de points d'eau sur les stands alimentaires. Des études préalables sont également prévues pour fermer les circulations entre les halles la nuit, car le soir, un certain nombre de gens transforment ces passages en une zone peu fréquentable.

M. Robin, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux :

La commission, après débat, a adopté à l'unanimité un amendement demandant que soit prise en compte la réfection complète des sols du marché de Billancourt, les dalles se détachant sous l'action des karchers et plusieurs accidents s'étant déjà produits de ce fait. Avis favorable, les représentants du groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable unanime.

M. Fourcade :

J'ai un amendement de M. Gaborit.

M. Gaborit :

Oui, il résulte, pour ceux qui connaissent bien le marché de Billancourt, de l'état lamentable du sol en dalles posées sur une surface sablonneuse que le nettoyage à haute pression décolle. Plusieurs dalles sont parties définitivement et c'est extrêmement dangereux.

J'étais au marché ce week-end pour distribuer un petit journal que vous connaissez tous, et j'ai vu trois personnes tomber devant moi.

L'amendement est très simple. Il propose d'ajouter le bitumage du sol du marché de Billancourt au programme des travaux prévus sur les marchés d'approvisionnement pour l'année 2003.

M. Monginet :

Il est en effet probablement nécessaire de faire des travaux, mais c'est un peu moins simple que ne le dit M. Gaborit. Je rappelle que, sous le marché, il y a un parking, et qu'il y a des problèmes de liaison entre la surface extérieure et le toit du parking.

Je proposerai, Monsieur le Maire, si cela pouvait recueillir l'adhésion de tout le monde, que l'on prévoit d'ajouter au programme une étude des travaux à faire sur cette esplanade, qui pourrait donner lieu à présentation à la DM. Nous pourrions à ce moment-là inscrire des crédits

de réfection si nous avons une solution convenable.

M. Gaborit :

Cette étude existe.

M. Monginet :

Non.

M. Fourcade :

L'avis de Mme Morel ?

Mme Morel :

Ce problème n'est pas nouveau : il y a déjà eu des incidents et l'on fait ces demandes de réfection des dalles au fur et à mesure, ce qui est largement insuffisant. Je rejoins tout à fait mon collègue, M. Monginet : on peut envisager la possibilité d'étudier de vrais travaux et faire quelque chose en profondeur.

M. Fourcade :

M. Monginet, vous proposez que nous ajoutions à la délibération, outre les travaux prévus dans l'annexe, l'étude de travaux de réfection des sols du marché de Billancourt et éventuellement fermeture ? On pourrait faire les deux à la fois.

M. Monginet :

Fermeture entre les halles et réfection du sol.

M. Fourcade :

Si tout le monde en est d'accord, nous ajoutons cela à l'annexe sur amendement.

La délibération n°23 est adoptée à l'unanimité.

24 - ETABLISSEMENTS DE LA PREMIERE ENFANCE ET DES SENIORS - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2003 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME - DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Rapporteur : Mme Lebon

Il s'agit de soumettre à votre approbation le programme de travaux envisagés pour 2003, après étude, dans les établissements de la petite enfance et dans les clubs seniors. Les opérations proposées sont listées en annexes, ainsi que certaines prestations indispensables à la pérennité et la sécurité des bâtiments prévues dans le

cadre du marché spécifique existant.

Ce programme concerne 12 établissements de la petite enfance et trois clubs. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que je vous lise la liste entière.

Il convient également de lancer les études nécessaires au réaménagement du club des seniors Rose Besnard.

L'ensemble de ces travaux est susceptible de faire l'objet de subventions.

M. Robin, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux :

L'opposition a demandé des précisions sur les programmations prévues en raison du nombre important de demandes impossibles à satisfaire. Les difficultés foncières et les délais de réalisation des opérations neuves n'apportant pas de réponse satisfaisante à ces difficultés réelles, d'autres solutions sont recherchées, notamment des crèches en appartement, afin d'accélérer la réalisation d'un maximum de places. Avis favorable, les représentants du groupe @lter-nance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable unanime.

Mme Vouette :

Nous ne pouvons que nous féliciter de constater que plusieurs crèches sont réhabilitées ou réaménagées. J'ai lu avec intérêt que le chantier de la crèche du centre ville est aujourd'hui bien engagé, même s'il n'est indiqué nulle part qu'elle a plusieurs années de retard et que les parents arrivés dans le nouveau centre ville avec des nourrissons sont invités à procréer de nouveau s'ils souhaitent en profiter.

Je regrette profondément que seule la construction d'une nouvelle crèche de 60 berceaux soit prévue, alors que les besoins sont incommensurables. Dois-je rappeler que, lors de la dernière commission d'attribution de places de crèche, le taux de réponses positives a atteint environ 7% ? Ce manque structurel de crèches ne peut aboutir qu'au maintien de la femme au foyer, ou alors c'est un encouragement tacite au travail au noir.

Dans une ville aussi riche que la nôtre, nous avons du mal à comprendre qu'une priorité ne soit pas donnée à la famille et à la résolution des problèmes de garde.

M. Fourcade :

Je ne peux pas vous laisser dire cela.

Avec plus de 1000 places, nous sommes en tête de l'ensemble des grandes villes. Nous avons à l'heure actuelle deux crèches en projet, une au Centre ville et une autre au carrefour Sèvres-Galliéni, et nous avons pris la décision, dans le budget, d'en proposer une troisième avenue Victor Hugo. Nous allons passer de 1 000 à 1 200 places à peu près.

D'autre part, Mme Lebon m'a proposé de transformer un ou deux appartements en mini-crèche pour essayer de faire face aux besoins.

Je rappelle, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, que le taux de satisfaction nationale est de 9%. De plus, l'objectif actuel du Gouvernement et de la Caisse est d'essayer de donner, par une modification des systèmes d'allocation, davantage de liberté aux gens pour choisir, soit la crèche collective, soit la crèche familiale, soit la travailleuse à domicile, soit l'assistante maternelle.

A elle seule, la crèche ne permet pas le libre choix et le développement de l'ensemble des avantages. En tout cas, ce n'est pas notre conception. Nous avons un taux d'équipements élevé et nous avons créé une indemnité pour les familles qui ne peuvent pas mettre leurs enfants en crèche. Je ne peux donc pas accepter votre attaque.

Il y a un moment où il faut que les critiques soient adaptées à l'objet du discours.

La délibération n°24 est adoptée à l'unanimité.

25 - SA D'HLM LOGIS-TRANSPORTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR SURCHARGE FONCIERE DESTINEES AU FINANCEMENT DE 41 LOGEMENTS SOCIAUX TYPE PLUS/PLAI ET 40 LOGEMENTS SOCIAUX TYPE PLS SITUES 16/16BIS, RUE HEINRICH - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : Mlle Cardetas

La société d'HLM Logis-Transports sollicite deux subventions pour surcharge foncière destinées au financement de deux bâtiments à logements sociaux situés au 16-16bis rue Heinrich. Ce programme comprend la réalisation de 81 logements sociaux. La ville bénéficiera de huit droits de réservation, dont trois logements pour personnes handicapées.

M. Fourcade :

Madame Quentin-Broder, vous avez vu qu'il y a des logements pour personnes handicapées.

Mme Quentin-Broder :

J'apprécie, Monsieur.

Mme Philip, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La commission s'est félicitée de la construction de ces 81 logements sociaux, dont trois réservés aux personnes handicapées. Avis favorable unanime.

Mme Zazzali, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable unanime.

M. Fourcade :

Nous avons huit réservations dans cette opération. Voilà ce que nous faisons avec l'argent qui nous vient des cessions. Au lieu de loger une famille, on va essayer d'en loger huit. Je crois que c'est important de le souligner.

La délibération n°25 est adoptée à l'unanimité.

M. Gaborit :

Si on vous prend au pied de la lettre ce que vous venez de dire, cela veut dire que quand vous aurez vendu tout le patrimoine, on ne donnera plus un sou de subvention pour surcharge foncière !

M. Fourcade :

Nous verrons bien. J'ai été très frappé en arrivant ici de voir que la ville avait acheté des appartements un peu partout dans des immeubles dépareillés, sans aucune gestion ni centralisation. J'ai donc proposé de céder un par un ces appartements de manière à utiliser l'argent dans des opérations collectives qui nous permettent de multiplier notre effort par dix. C'est ce que l'on appelle, en matière financière, la théorie du levier.

26 - EQUIPEMENTS SPORTIFS - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2003 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME - DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Rapporteur : M. Solère

Il vous est proposé le programme des travaux dans les équipements sportifs dont la réalisation est envisagée en 2003. Il convient de rappeler que la rénovation et la restructuration de la piscine-patinoire, mobilisera 6 000 000 HT de crédits de paiement inscrits sur le budget annexe concerné.

Les travaux envisagés auront pour objet la mise en sécurité, la réhabilitation, la rénovation et l'amélioration d'équipements sportifs, selon les procédures décrites et dont la liste est jointe au projet de délibération.

Je voudrais souligner en particulier la dernière tranche des travaux de la salle Paul Souriau, qui prévoit la réfection d'une partie des vestiaires à rénover.

M. Robin, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux :

La commission a demandé où en étaient les travaux de rénovation du stade Le Gallo, notamment la tribune nord. Avis favorable, les représentants du groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Zazzali, Rapporteur de la Commission des Finances :

La même question concernant la tribune du stade Le Gallo a été posée en commission des finances. Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

M. Fourcade :

Je crois que M. Fusina souhaite déposer un amendement au nom de son groupe.

M. Fusina :

Ce n'est pas la Commission des finances qui s'est exprimée sur les travaux de rénovation du stade Le Gallo, c'est le groupe @lternance Gauche.Verts qui a souhaité, au sein de la Commission des finances, que soit restaurée la tribune nord.

Cet amendement succède à l'amendement déposé en 2001, sur le même objet, et qui avait été rejeté. Je pense que celui-ci va subir le même sort, mais je le présente tout de même. La Ville de Boulogne-Billancourt dispose d'un stade, avec une tribune fermée depuis deux ans. Cela donne une certaine image de la Ville.

M. Fourcade :

Je savais bien que vous auriez un petit côté misérabiliste !

M. Fusina :

Dans le cadre des marchés spécifiques pluriannuels, M. Solère a indiqué une série de travaux à effectuer. Je souhaiterais que ces marchés respectent les appels d'offre comme le prévoient les articles 1 et 2 du Code des Marchés Publics.

M. Solère :

A l'instant, M. Fusina disait que les investissements dans le secteur du sport n'étaient pas suffisants. Depuis le début de notre mandat, la ville a reconstruit un centre équestre, a acheté les tennis de Longchamp. Nous avons une énorme opération de restructuration de la piscine-patinoire, le stade Le Gallo fait l'objet d'un programme de rénovation avec la reconstruction des bulles du tennis, la rénovation du club-house de tennis s'effectue actuellement. On ne peut envisager uniquement la rénovation ou la reconstruction de la tribune nord, sans avoir validé par ailleurs, un programme général de restructuration du stade Le Gallo, sur lequel nous travaillons actuellement.

Par ailleurs, mes chers collègues, vous avez voté, lors d'un précédent Conseil, les crédits pour la réalisation d'un deuxième terrain de football synthétique au stade Le Gallo. Ce sont les priorités qui sont définies. Nous aurons l'occasion, lors d'un prochain Conseil, de vous présenter un programme d'ensemble sur le stade Le Gallo.

M. Fourcade :

Avec les éléments qu'a donné M. Solère, il ne convient pas d'adopter votre amendement. En revanche, M. Fusina, dans un avenir proche, nous envisageons la rénovation ou reconstruction de la tribune nord. En effet, deux hypothèses sont actuellement à l'étude : nous pouvons reconstruire la tribune à l'identique ou nous pouvons envisager de construire une tribune plus grande, édifiée en même temps que le bâtiment du gymnase.

Aucune décision n'est prise actuellement. Nous sommes juste un peu en retard, et vous voudrez bien me pardonner, mais d'autres sujets nous ont occupés.

Je ne suis pas favorable à votre amendement et je vous demande donc de le retirer, et nous essaierons de vous apporter d'autres indications dans les six prochains mois.

M. Fusina :

J'accepte.

M. Fourcade :

Je vous en remercie, et il vous est donné acte de votre gentillesse.

La délibération n°26 est adoptée à l'unanimité.

M. Fourcade :

J'indique à tous ceux qui tout à l'heure m'ont demandé pourquoi on faisait voter le budget au mois de décembre, sans attendre le mois de mars, que vous avez pu constater qu'à l'exception de la voirie, pour laquelle nous ne sommes pas tout à fait au point encore, on vous a présenté ce soir la totalité des programmes de travaux de l'ensemble de l'année 2003.

Il s'agit d'une bonne gestion des deniers publics qui nous permettent de répondre aux besoins prioritaires de nos concitoyens. Voter le budget en fin d'année et adopter l'ensemble des programmes de travaux sur les secteurs régissant notre Ville (équipements scolaires, sportifs, culturels, et crèches) nous permettent d'engager concrètement les opérations dès le mois de janvier. Cette avance de trois mois nous permet d'être les premiers en cas d'appels d'offre et de disposer des entreprises pour effectuer les travaux en première partie d'année.

C'est une méthode de gestion qui nous est propre et nous encourage à programmer les travaux en début d'année.

27 - COLLEGE JEAN-RENOIR - CONVENTION POUR L'UTILISATION DU GYMNASSE - MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DE L'ETABLISSEMENT.

Rapporteur : M. Solère

Lors de la construction de ce gymnase, en janvier 2000, la ville avait signé une convention avec le collège afin de permettre selon des créneaux horaires définis l'utilisation du gymnase par des associations, notamment l'association de badminton et les Kangourous pour le basket.

En contrepartie, nous nous étions engagés à participer aux frais d'entretien. Il s'est avéré que le calcul régulier de ces frais d'entretien et leur paiement posaient quelques problèmes. Aussi, il vous est proposé de forfaitiser à 5 600 la participation de la ville à l'entretien de ce gymnase.

Sur avis favorable unanime de la Commission des Affaires Générales et Sociales et de la Commission des Finances, la délibération n°27 est adoptée.

28 - PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE - AVIS DE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT.

Rapporteur : M. Fourcade

Il s'agit du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. La Loi nous oblige en effet à mettre à disposition des gens du voyage un certain nombre de places pour leur permettre de s'installer.

Nous souhaitons, avec l'Association des Maires des Hauts-de-Seine, engager une discussion avec le Préfet du Département et ses services. Or, ce projet, réalisé par la DDE, nous a été communiqué par la poste et ne fait appel à aucune concertation.

Il est précisé que le département des Hauts-de-Seine doit disposer de 140 places dans le bassin nord, 80 dans les bassins centre et 80 dans le bassin sud. Chaque commune disposera d'un nombre de places calculé selon son taux de population.

L'ensemble des maires des Hauts-de-Seine s'étonne que cette organisation ne prévoit pas l'existence de grands parcs nationaux, dans lesquels nous pourrions envisager des places pour caravanes.

Enfin, ce projet ne prend pas en considération la densité et la spécificité de chaque commune.

Je vous propose d'émettre un avis défavorable. En effet, si nous ne nous prononçons pas officiellement sur ce projet, il devra obligatoirement être appliqué.

Mme Philip, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

Avis favorable, le groupe @lternance Gauche.Verts n'ayant pas participé au vote.

Mme Goïtia :

Je trouve vraiment regrettable que vous rejetiez en bloc ce projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, qui n'est pas si négatif à mon sens.

Vous insistez beaucoup sur l'absence de concertation et le manque de dialogue qui ont présidé à l'élaboration de ce projet. Je voudrais tout de même vous faire remarquer que, dès le mois de janvier 2002, le Préfet a mis en place une Commission consultative départementale, ainsi qu'un groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises, afin d'étudier et de recueillir l'avis des Maires du département. A ma connaissance, notre ville n'a jamais pris part à ces travaux. Or parler des gens du voyage, c'est parler de lutte contre l'exclusion et de solidarité.

Dans ce projet de délibération, vous dites qu'il convient de faire des efforts pour mieux comprendre les attentes de ces populations et contribuer à leur intégration. J'en prends acte. Comment notre Ville compte-t-elle contribuer à cet effort ? Quelles actions allons-nous mener ? Votre projet de délibération ne répond pas à ces questions. Peut-être estimez-vous que ce sont aux autres communes à faire cet effort.

En raison de l'égoïsme ambiant, je comprends que

l'Etat soit contraint de mettre en place autoritairement des mesures afin de répartir cet effort équitablement entre les communes.

Je voudrais revenir quelques instants sur la situation des gens du voyage. Que savons-nous d'eux ? En Ile-de-France, il existe 30 terrains aménagés, ce qui représente 560 places, alors que les chiffres du dernier recensement font état d'un besoin de 6000 places. Ces chiffres révèlent la pénurie en termes de capacité d'accueil dans notre région.

Pour combler ce déficit, le préfet impose un quota de 300 places. Notre bassin devrait disposer de 80 places réparties entre les 11 communes qui le composent. Si je fais une moyenne, cela veut dire que nous devrions pour chaque commune.

(Mouvements divers)

M. Fourcade :

Laissez parler Mme Goïtia.

Mme Goïtia :

Je vous remercie. Notre bassin doit accueillir 80 places, je fais un calcul très simple : à répartir entre les 11 communes qui le composent, cela fait par commune une moyenne de 7 places que nous devrions mettre à disposition de ces gens du voyage à Boulogne-Billancourt.

Cet objectif me semble tout à fait réalisable. Je ne vois rien de disproportionné à cela.

Vous dites que Boulogne-Billancourt ne fait pas partie des zones fréquentées par les gens du voyage. Je partage cet avis, mais parce qu'il n'existe aucune structure pour les accueillir.

Ce projet de schéma est tout de même intéressant car il fait preuve d'une certaine souplesse en laissant la possibilité aux communes de se regrouper afin de mutualiser la gestion et l'exploitation des aires d'accueil. .

Je pense sincèrement que rejeter d'emblée ce projet de schéma sans y associer de contre-proposition, parce que vous ne faites aucune proposition concrète en termes d'intégration de ces populations, c'est aller un peu plus vers l'exclusion de ces populations et nous ne pouvons pas accepter cela. C'est pour cette raison que nous voterons contre votre délibération.

M. Lescoeur :

Je remercie Isabelle Goïtia, qui a dit exactement ce

que nous pensons et ce que je pense sur ce sujet. Je remercie aussi la majorité d'avoir exprimé bruyamment son manque de solidarité avec ces personnes. On reproche en effet parfois aux Verts et aux écologistes de ne pas savoir s'ils sont de gauche ou de droite. Devant de telles manifestations, il est au moins facile de choisir son camp !

Mme Philip :

Vous allez peut-être me trouver naïve, mais je ne comprends pas pourquoi on n'a jamais proposé aux gens du voyage de s'installer dans les terrains de camping qui sont aménagés et équipés de sanitaires où ils pourraient payer un emplacement, et, pour ceux qui n'ont pas les revenus suffisants, auxquels on pourrait donner une allocation logement. Chacun choisit son mode de vie et la société n'est pas obligée d'assumer les choix de quelques personnes. Il n'y a aucune raison pour qu'elles s'installent sur des terrains publics.

M. Juliard :

Je n'accepte pas que l'on mette en cause aussi simplement l'esprit de solidarité de la Ville de Boulogne-Billancourt. J'ai bien le compte rendu de la réunion du 6 novembre annexé au projet de délibération comprenant un résumé des lettres et observations des Maires des Hauts-de-Seine.

Je peux citer le Maire de Gennevilliers, qui rejette les inscriptions des aires d'accueil dans les conventions habitat-activités, le Maire de Nanterre, qui rejette la suggestion d'une localisation d'une aire de 20 places dans le futur parc départemental, le Maire de Vaucresson, qui demande à être consulté, le Maire de Chatenay Malabry, qui déclare que la situation financière de la commune est telle qu'il ne serait pas judicieux de le faire, le Maire de Meudon, qui trouve que le terrain repéré sur Meudon a été intégré dans le parcours des coteaux et des parcs préconisés. Aucune commune des Hauts-de-Seine n'a donné d'accord. Boulogne-Billancourt ne doit pas être seule mise en cause.

M. Fourcade :

M. Lescoeur, ce que vous dites me touche, mais vous êtes vraiment d'une gentillesse et d'une naïveté extraordinaires ! Le logement social représente un problème considérable dans l'ouest des Hauts-de-Seine. Nous ne pouvons inclure dans notre plan d'urbanisme l'installation de places. De plus, je conteste cette méthode de quotas qui ne doit pas exister dans un système décentralisé.

Il est sans doute inévitable que nous soyons obligés de créer quelques places, mais nous aurons préalable-

ment entamé des discussions avec le Préfet.

Nous souhaiterions tout de même que l'Etat donne l'exemple. Le Parc de Saint-Cloud, de 400 hectares, a des endroits délaissés. Nous pourrions tout à fait imaginer l'installation de points d'eau, et des sanitaires, pour quelques caravanes. L'Etat dit que ce n'est pas envisageable parce qu'il s'agit d'un parc national.

Il faut également évoquer les problèmes de sécurité dont personne n'a parlé. C'est M. Joxe, repris par M. Rocard puis M. Fabius, qui a dit un jour : " La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde ". Je refuse qu'un fonctionnaire de la DDE " taxe " la Ville d'un certain nombre de places pour y accueillir des personnes de cette qualité.

En revanche, puisque vous parlez d'exclusion, nous nous occupons des enfants, que nous accueillons dans nos écoles. C'est un geste que nous adressons à ces communautés.

A l'heure où nous nous soucions de problèmes de sécurité, de logement social, ce projet semble être une pure construction administrative et je demande au Conseil de repousser ce programme.

Vos sentiments vous honorent, mais permettez-moi de vous préciser que votre position est très facile puisque vous n'avez pas de responsabilité à prendre.

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goitia)

Se sont abstenus : 0

L'avis est défavorable.

(Applaudissements...)

29 – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS – MODIFICATION.

Rapporteur : M. Fourcade

M. Quilgars a donné sa démission de la Commission d'attribution des logements et des droits de réservation de la ville. M. Quilgars étant un représentant de l'opposition, je demande au groupe @lternance Gauche.Verts de désigner un autre représentant, que nos collègues seront heureux d'élire.

M. Gaborit :

Je vous propose Isabelle Goitia.

M. Fourcade :

Etes-vous candidate ?

Mme Goitia :

Avec plaisir.

M. Fourcade :

Je mets aux voix la candidature de Mme Goitia pour remplacer M. Quilgars à la Commission.

Sur avis favorable de la Commission des Affaires Générales et Sociales, la délibération n°29 est adoptée à l'unanimité.

30 - COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES – DESIGNATION D'UN RAPPORTEUR.

Rapporteur : M. Fourcade

Mme Barbé était jusqu'au 5 novembre rapporteur de la Commission extra-municipale des affaires culturelles. Elle m'a donné sa démission. Je demande donc au Conseil de désigner un remplaçant.

J'ai reçu la candidature de Mme Pozzo di Borgo. Je propose sa candidature pour remplacer Mme Barbé comme rapporteur de la Commission extra-municipale des affaires culturelles.

M. Gaborit :

Nous voterons tout naturellement pour ces décisions qui concernent la majorité municipale.

En revanche, nous ne participerons pas au vote relatif à la délibération n° 31 créant les conseils de quartier, et nous quitterons la séance afin de ne pas participer à ce que j'appellerai une mascarade avec des " conseils crouillon, délibérations à huis-clos ". Il fallait bien que je le dise avant.

M. Fourcade :

Votre position signifie que vous regrettez que nous n'ayons pas politisé les Conseils de quartier. Vous en porterez la responsabilité devant l'ensemble de la population.

M. Gaborit :

Mettons que vous n'avez pas fait comme à Paris, Suresnes et partout, en tirant au sort les membres des conseils de quartier parmi les habitants volontaires.

M. Fourcade :

J'insiste, vous regrettez que la composition des conseils de quartiers ne soit pas politisée. J'en prends acte, et j'expliquerai cela aux nouveaux conseillers de quartier, qui comprendront que le groupe @lternance Gauche.Verts tenait à constituer des conseils municipaux réduits, avec une majorité et une opposition. Vous le savez, cette conception ne reflète en rien l'esprit de cette Loi.

Sur avis favorable de la Commission des Affaires Générales et Sociales, la délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

31 – LOI DU 27 FEVRIER 2002 RELATIVE A LA DEMOCRATIE DE PROXIMITE – COMPOSITION DES CONSEILS DE QUARTIERS.

Rapporteur : M. Fourcade

La composition des conseils de quartiers de notre Ville est indiquée dans les dossiers qui vous ont été communiqués*. Permettez-moi de vous préciser que la moyenne d'âge des Conseillers de quartier est de 48 ans et 6 mois, tout à fait comparable à celle de la ville.

J'indique également que, sur les 140 Conseillers, il y a 71 hommes et 69 femmes et que toutes les professions sont représentées. Leur composition est également à l'image de notre Ville.

Il ne s'agit pas, mes chers collègues, d'une mascarade mais d'une dépolitisation. Si l'on veut encourager nos concitoyens à participer au fonctionnement des quartiers, à contribuer au développement des équipements collectifs, à enrichir la vie collective, il conviendrait d'éviter les querelles politiques.

Mes chers collègues, nous avons été plus rapidement que prévu, mais avant de lever la séance, permettez-moi de vous présenter mes vœux de bonne fin d'année et surtout de bon début d'année prochaine.

Nous nous retrouverons ici, dans ces lieux, au début de janvier 2003 pour nos deux manifestations annuelles, les vœux au personnel et ceux à la municipalité.

Mme Philip, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

Avis favorable. Le groupe @lternance Gauche.Verts ne prend pas part au vote.

Ont voté pour : 46 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 9 dont 1 par mandat (M.

Gaborit, Mme Claitte, M. Lescoeur, Mme Vouette, MM. Quilgars, Fusina, Richard, Melle Villegas, Mme Goïtia)

La délibération n° 31 est adoptée.

La séance est levée à 0 h 10.

Fait à Boulogne-Billancourt, en mairie, le dix huit décembre deux mille deux.

Jean-Pierre FOURCADE
Ancien Ministre
Sénateur-Maire

** Retrouvez quartier par quartier, la liste des conseillers dans le BBI n°312 de janvier 2003.*

Prochains conseils municipaux les jeudis :

**30 janvier - 13 mars - 3 avril - 15 mai - 19 juin - 10 juillet - 2 octobre - 13 novembre
et 11 décembre 2003 à 19 heures**

Le Journal Officiel de Boulogne-Billancourt
Directeur de la publication : Isabelle Quentin-Heuzé
Rédaction : Services du Cabinet du Maire
Maquette - Edition : Direction de la Communication
Photogravure - impression : Lescure Théol
Hôtel de Ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex
www.boulognebillancourt.com
Tél. 01 55 18 40 74 - Tirage : 6 000 exemplaires